



Madame la bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Chères Verviétoises et chers Verviétois,

J'aimerais profiter de la possibilité qui est ouverte aux citoyens de la Ville d'interpeller le Conseil communal. Et je vous remercie, Madame la bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre le temps d'écouter les préoccupations du groupe de citoyens que je représente.

Je représente un groupe d'apprenants en français. Nous suivons les ateliers donnés par le CIEP de Verviers à la Maison de l'égalité des chances et des associations. Je profite d'ailleurs de cette interpellation pour vous remercier de mettre ce beau local à notre disposition.

Ce groupe est composé de femmes et d'hommes issus de différents pays : Maroc, Syrie, Afghanistan, Lybie, Russie, Kosovo, Serbie, Bosnie, Macédoine, Sénégal, Brésil, Allemagne, Espagne, ... Mais Verviers est notre nouvelle maison et nous souhaitons nous y inclure au mieux. Nous savons que cette diversité est vue par certains comme un problème, surtout depuis les événements de la rue de la Colline en 2016. Mais nous ne demandons qu'à nous intégrer et à rencontrer les autres habitants de Verviers.

Dans notre groupe, nous sommes nombreux à vivre dans les quartiers populaires de la ville. Des quartiers qui, comme certains d'entre nous, sont stigmatisés. Nous vivons à Hodimont, Ensival ou Prés-Javais, souvent dans des conditions très précaires. Parce qu'on ne maîtrise pas encore le français, parce qu'on ne trouve pas de travail, parce qu'on a des problèmes d'argent, de santé ou de logement.

Dans ces quartiers, il y a beaucoup de logements insalubres, vétustes ou vides. Les façades sont souvent très abîmées. Il y a des problèmes liés à la propreté. On retrouve des détritrus partout, des mégots, des déjections canines.

Les quartiers populaires semblent abandonnés, moins bien entretenus que les autres. Il y a des nids de poule partout sur les routes, des trous dans les

trottoirs, des marquages au sol qui ont disparu. Il n'y a même pas de passage pour piétons devant l'école communale de Hodimont !

Il y a très peu d'aménagements publics pour que les enfants puissent aller jouer et pour que les jeunes puissent se défouler. Il y a peu d'espaces de convivialité pour discuter, se retrouver, se rencontrer entre voisins ou communautés.

Beaucoup de gens viennent dans les quartiers en voiture, faute de bus suffisants. Il n'y a pas assez de parking. Les gens se garent sur les trottoirs et il est difficile de passer pour les piétons, surtout avec une poussette.

La précarité et la mauvaise image de ces quartiers amènent des problèmes. Il y a beaucoup de personnes dépendantes à la drogue ou à l'alcool. Il y a beaucoup de stress à cause des conditions de vie difficiles. Ce qui provoque des bagarres. Ça tourne parfois très mal, comme dans le quartier de Prés-Javais le 11 mai dernier. Ce jour-là, les forces de l'ordre sont intervenues en nombre mais on a souvent l'impression que les policiers de proximité et les éducateurs de rue ne sont pas assez présents.

Aussi, je voudrais conclure cette interpellation, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, par une question :

Les habitants et les commerçants de ces quartiers paient aussi leurs impôts et leurs taxes. Ils ont le droit, comme tout le monde, de se sentir en sécurité, de vivre dignement dans des infrastructures et des logements décents.

Alors, pourquoi n'y a-t-il pas plus d'aménagements, de rénovations et de travailleurs de rue, d'éducateurs, de policiers et d'ouvriers communaux, dans ces quartiers populaires ?

Je vous remercie de votre attention,

Pour le groupe de français avancé du CIEP de Verviers

ISMANI Nazmi

Rue de Hodimont 50, 1^{er} étage B
4800 Verviers





VERVIERS

Travaux - Environnement - Informatique - FÉDÉK

CABINET DES ÉCHÉVINS

Nous ne définissons pas les dossiers projets par quartier mais par priorité technique et nous essayons de les répartir de manière équitable sur tout le territoire.

Certains dossiers sont proposés en urgence mais les interventions ne sont pas toujours visibles. Voici, de façon non exhaustive, une liste des travaux réalisés ou en cours de réalisation pour ce quartier :

- Hodimont : travaux dans l'école, centre Hommes/Femmes (toiture crépis et stabilité façade), cour Mario, rue Spintay : bâtiments et parc, Cour Fischer, les escaliers du Châtelet....
- Ensival : travaux dans l'école, à proximité des Clarisses, ...
- Pré-Javais : Plaine Lentz en cours, balade cyclo-pédestre le long de la Vesdre (grâce à un subside obtenu), demande de subside complémentaire en cours pour la balade au niveau du parc Marie-Louise et aménagement de modules de jeux à ce même endroit.

Au niveau du service Maintenance, voici ce qui peut être souligné :

1. « Dans ces quartiers il y a beaucoup de logements insalubres, vétustes,... » : la Ville déploie pas mal d'efforts pour lutter contre ce phénomène qui est de la responsabilité des propriétaires des logements.
2. « Il y a des problèmes liés à la propreté. On retrouve des détritres partout, des mégots,... Les quartiers populaires semblent abandonnés, moins bien entretenus que les autres. »
Le service Nettoyement effectue des tournées de ramassage des poubelles en fonction de la rapidité de remplissage de celles-ci de manière égale d'un quartier à l'autre. Idem pour le passage des balayeuses.
Par contre nos ouvriers en charrettes passent tous les jours à Hodimont, Ensival, Pré-Javais et aux abords du centre. Les autres quartiers sont mis de côté et nous n'y allons jamais en tournée à pieds.
Dire que ces quartiers sont moins bien entretenus que les autres est donc faux ! Mais il est vrai qu'ils sont plus sales.
Il faudra rappeler à l'ensemble des citoyens que la Ville s'occupe de nettoyer les voiries et les espaces publics. Les trottoirs doivent être entretenus par les riverains (cf RZP).
Il y a un travail de sensibilisation à mener mais aussi d'éducation car il n'est pas rare que les ouvriers de la Ville soient très mal considérés : on jette souvent son mégot, sa canette, son papier par terre devant eux en leur disant que c'est leur job de ramasser...
3. « Il y a des nids de poule partout, des trous dans les trottoirs,... » : c'est un fait mais là aussi l'ensemble de Verviers est logé à la même enseigne. Les réparations effectuées par le service Maintenance sont faites en fonction des problèmes relevés et des demandes d'interventions de manière égale quel que soit le quartier. Les investissements pour réfections globales sont décidés par la Collège.
4. « Il n'y a même pas de passage pour piéton devant l'école de Hodimont » : C'est normal il s'agit d'une zone résidentielle signalée par le panneau ad hoc et dans laquelle le piéton est prioritaire.

Interpellation citoyenne au CC du 04/06/2018
Ismani NAZMI

**VERVIERS**

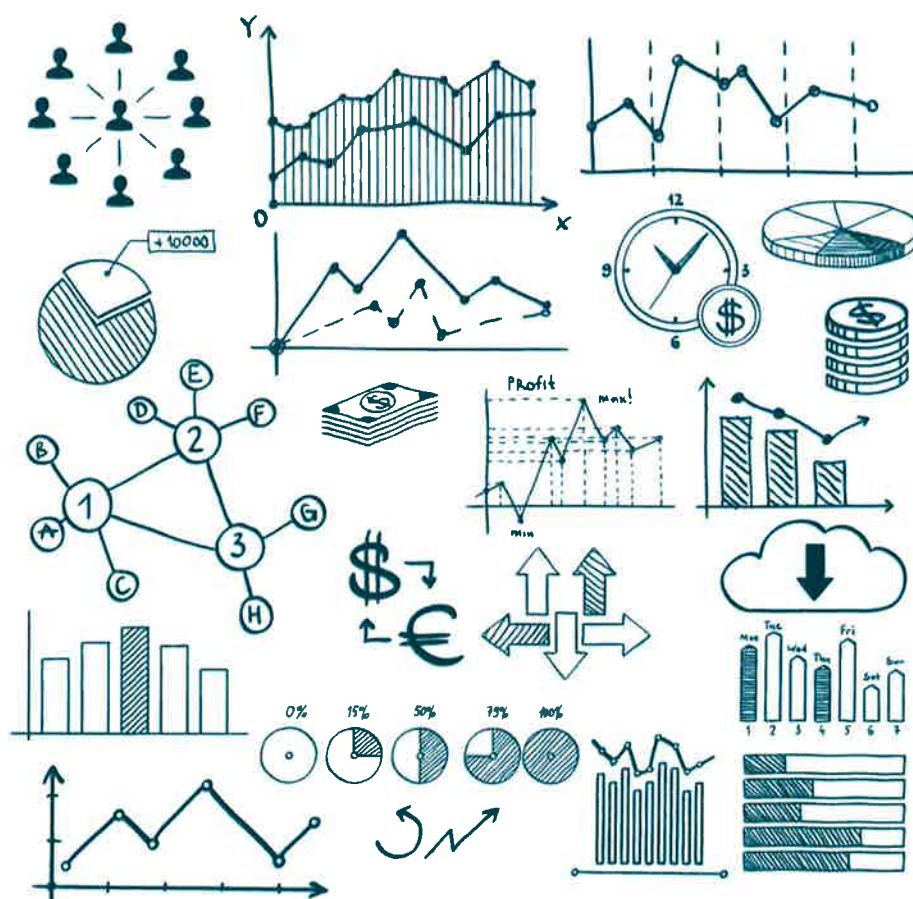
Travaux | Environnement | Urbanisme | FEDER

CABINET DE L'ÉCONOMIE

5. « Il y a très peu d'aménagements publics pour que les enfants puissent aller jouer... » : Voir les grands chantiers en cours ci-dessus.
6. « Il n'y a pas assez de parking. Les gens se garent sur les trottoirs et il est difficile de passer pour les piétons, surtout avec poussette. » : le problème du nombre de parking est en cours d'études à la cellule mobilité. Le problème des gens qui se garent sur les trottoirs est général, dans tous les quartiers. Il appartient à la Police d'intervenir.

Hasan AYDIN

Interpellation citoyenne au CC du 04/06/2018
Ismani NAZMI



Compte 2017

Présentation au Conseil communal

04.07.2018



INTRODUCTION

Le compte 2017 de la Ville de Verviers sera présenté au Conseil communal ce lundi 04 juin 2018 à 19h30.

Verviers présente un compte qui dégage un boni de 3.577.668,44 euros. Le boni présumé du compte 2017, inscrit lors de l'élaboration du budget 2018 était de 1.059.708,18 euros.

Le boni s'explique principalement par une gestion rigoureuse des dépenses budgétées, mais aussi des recettes non prévues aux exercices antérieurs (644.420,11 euros).

Pour la deuxième année consécutive, le compte est le témoin de la volonté d'une gestion financière rigoureuse pour dégager des marges budgétaires pour une politique d'investissements audacieux, indispensables pour le redéploiement de Verviers. **La stratégie suivie de maîtrise des dépenses de la Ville (personnel, fonctionnement et transferts) pour investir et poursuivre l'indispensable développement de la Ville se vérifie au compte.**

Par ailleurs, notre stratégie de mise en réserve afin de garantir les dépenses inévitables des prochaines années nous permet d'améliorer de manière sensible la trésorerie de la Ville et donc la santé financière globale.

Comme prévu, la conversion de la dette d'assainissement en une dette d'investissement profitable aux habitants et aux acteurs économiques et associatifs de la Ville se vérifie au compte 2017.

Abstraction faite de projets subsidiés, **le volume de l'emploi n'augmente pas** tandis que les dépenses de fonctionnement sont contrôlées et une stabilisation accrue est attendue en 2018 suite au lancement d'un nouveau marché d'assurances, mais également à un travail rigoureux en cours sur l'ensemble des prévisions pour que celles-ci soient en adéquation avec les missions de la Ville.

Les dépenses de transfert sont le témoin de la volonté de la Ville, explicitée lors des travaux budgétaires, de rester un acteur fiable et loyal en soutenant les entités sœurs pour la concrétisation de leurs missions qu'elles soient sociales (CPAS, Logeo), de sécurité (Zone de Secours et Zone de Police), culturelles (CCV), sportives (RCA) ou actives dans le secteur associatif.

Les nombreux grands projets entamés récemment placent le redéploiement de Verviers comme un fait d'actualité et non plus comme une perspective inaccessible. Ainsi, le compte 2017 voit les premières dépenses concernant le projet « Verviers Ville Conviviale », l'aménagement du grand Bazar ou encore le rachat d'une partie du Solvent pour préserver notre patrimoine industriel.

Pour rappel, le budget extraordinaire 2018 prévoit la première phase de **l'exécution des travaux financés par le Feder « Verviers Ville conviviale » dont le montant total sur trois ans est de 7.198.260,00 €**. La rénovation du Grand-Théâtre, quant à elle, poursuit son cours : en 2018, nous avons prévu une somme pour les **trois prochaines années de 3.400.000,00 €**, destinée à la deuxième phase de l'auteur de projet. **2.817.900,00 € sont inscrits pour la poursuite du Programme d'investissement**

communal 2017-2018 qui concerne des bâtiments, de l'égouttage et des voiries et 570.000,00 € pour la rénovation du Grand-Bazar, bâtiment emblématique du centre-ville qui nous permettra d'exploiter prochainement les différents étages.

1 BUDGET ORDINAIRE:

1.1 LES DÉPENSES

1.1.1 DÉPENSES DE PERSONNEL:

- Stabilité et maîtrise de la masse salariale

Comme en 2016, les dépenses de personnel représentent 36 % des dépenses totales avec un volume de l'emploi qui reste stable.

Les dépenses de personnel sont en outre en diminution depuis 2015 suite au passage en Zone de secours au 1er juillet 2015. Ces dépenses remontent légèrement au Compte 2017 de 1,90%, ce qui s'explique essentiellement par des engagements liés à des subsides l'évolution barémique annuelle de +/- 140.000 € soit 0,5% et une indexation automatique des salaires représentant un coût approximatif de 275.000 € soit +/- 1,00 %.

Les dépenses augmentent de 0,86 % par rapport aux dernières modifications budgétaires et sont en diminution de 1,19 % par rapport au budget 2017.

Comme mentionné lors de l'élaboration du budget 2018, dans un contexte particulièrement instable pour les pouvoirs locaux quant aux perspectives d'obligation de supporter une part plus importante des pensions de leur personnel, il est indispensable pour la Ville de Verviers de maintenir une évolution rigoureuse et maîtrisée de ses dépenses de personnel. Ce qui se vérifie lors du compte 2017.

Par ailleurs et pour rappel, une revalorisation des petits barèmes est prévue au budget 2018 pour un montant de 85.000,00 € et se vérifiera donc au compte 2018.

1.1.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

- Diminution par rapport aux prévisions.
- Effort rigoureux de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont 10 % plus basses que les dernières prévisions (modifications budgétaires).

Il s'agit d'un problème récurrent pour lequel l'ensemble des services de la Ville collabore afin de diminuer l'écart entre les prévisions et les dépenses effectivement constatées. Depuis 2016, cet écart diminue et devrait encore se vérifier lors du compte 2018.

Pour la constitution du budget, un nouveau mécanisme a été mis en place pour réduire la prévision aux besoins effectifs des services. Ce mécanisme devrait être généralisé à l'ensemble des dépenses de la ville.

Cet écart est également le témoin de la conscience de l'ensemble des services de la Ville de la nécessité de gérer leurs possibilités financières avec parcimonie.

Par ailleurs pour rappel, un nouveau marché d'assurances a été attribué en 2017 et qui prendra effet en 2018. Ce nouveau marché nous permet de faire des économies de l'ordre de 60% sur l'ensemble de nos primes. Il s'agit d'une diminution spectaculaire témoignant **d'une inadéquation depuis de très nombreuses années entre les primes payées et nos besoins.**

1.1.3 DÉPENSES DE TRANSFERTS:

- Dépenses en adéquation avec le plan quinquennal (indexation).
- Création de provisions pour risque social avec les boni du CPAS.

Les dépenses de transfert augmentent de 1,42 % par rapport au dernier compte.

L'évolution s'explique notamment par les dotations des entités consolidées de la Ville.

Article	Libellé	Engagement 2016	Compte 2017	Budget Élaboration 2018
Nombre d'habitants		55.177,00	56.194,00	57.194,00
520/331-01	Dotation à la Régie communale autonome	768.273,38	953.007,88	991.100,00
Évolution en %			24,05%	4,00%
Évolution en €			184.734,50	38.092,12
831/435-01	Subside de fonctionnement au C.P.A.S.	10.315.070,34 €	10.109.039,56 €	10.625.936,59 €
Évolution en %			-2,00%	5,11%
Évolution en €			-206.030,78 €	516.897,03 €
330/435-01	Contributions dans le déficit de la Zone de police	8.427.795,04 €	8.554.211,97 €	8.682.525,15 €
Évolution en %			1,50%	1,50%
Évolution en €			126.416,93 €	128.313,18 €
351/435-01	Dotation à la Zone de secours	4.574.916,45 €	4.283.343,97 €	4.237.737,18 €
Évolution en %			-6,37%	-1,06%
Évolution en €			-291.572,48 €	-45.606,79 €

Comme mentionné lors des différents travaux budgétaires, les dépenses de transferts restent maîtrisées avec la volonté forte que la Ville soit un acteur fiable et loyal en soutenant les entités pour lesquelles les recettes de la Ville

sont indispensables pour la concrétisation de leurs missions, qu'elles soient sociales (CPAS, Logeo), de sécurité (Zone de Secours et Zone de Police), culturelles (CCV), sportives (RCA) ou actives dans le secteur associatif.

Ainsi, les dotations respectent la trajectoire prévue précédemment, soit par les différents plans de gestion pour le CPAS et la Zone de Police, soit en fonction des projections des investissements dans nos infrastructures sportives pour la RCA et de la clé de répartition choisie lors de la création pour la Zone de secours.

Contrairement à d'autres Communes, la Ville de Verviers n'a pas vu la dotation du CPAS progresser de manière spectaculaire, mais bien de manière linéaire, grâce à des projections fiables, et une dotation indexée chaque année de 1,5 %, la Ville de Verviers. Ce qui facilite la gestion des finances communales et du CPAS.

En outre, lorsque le CPAS n'utilise pas la totalité de sa dotation, une réserve est alimentée afin de garantir l'avenir de l'aide sociale, ce qui explique la baisse constatée de la dotation au CPAS au compte. Le montant de la réserve était en décembre 2017 de 850.000,00 euros, le boni confortable du compte 2017 du CPAS permettra d'alimenter encore de 395.593,57 euros portant la provision à un total de 1.245.593,57 euros après les modifications budgétaires 2018.

En 2017, la dotation par habitant du CPAS a été de 180 euros. En 2018, la prévision est de 185 euros par habitant. Selon Belfius, en 2016 la dotation moyenne du cluster de Verviers (La Louvière, Mons, Mouscron, Namur, Seraing, Tournai et Verviers) était de 141 euros par habitant tandis que la moyenne régionale est de 122 euros et la moyenne provinciale 113.

Par ailleurs, des non-valeurs importantes ont encore été actées cette année pour un montant total de 721.904,99 €, dont principalement de taxes non perçues et qui permettent de garantir la santé financière du futur de la Ville de Verviers.

1.1.4 DÉPENSES DE DETTE:

- Poursuite des investissements
- Diminution de la dette d'assainissement.
- Endettement conforme à la moyenne en Wallonie et largement inférieure aux 7 grandes villes wallonnes.

Les dépenses de dette ont augmenté en 2017 de 10,48%. L'évolution s'explique donc par la volonté du Collège communal de s'engager dans le redéploiement de Verviers.

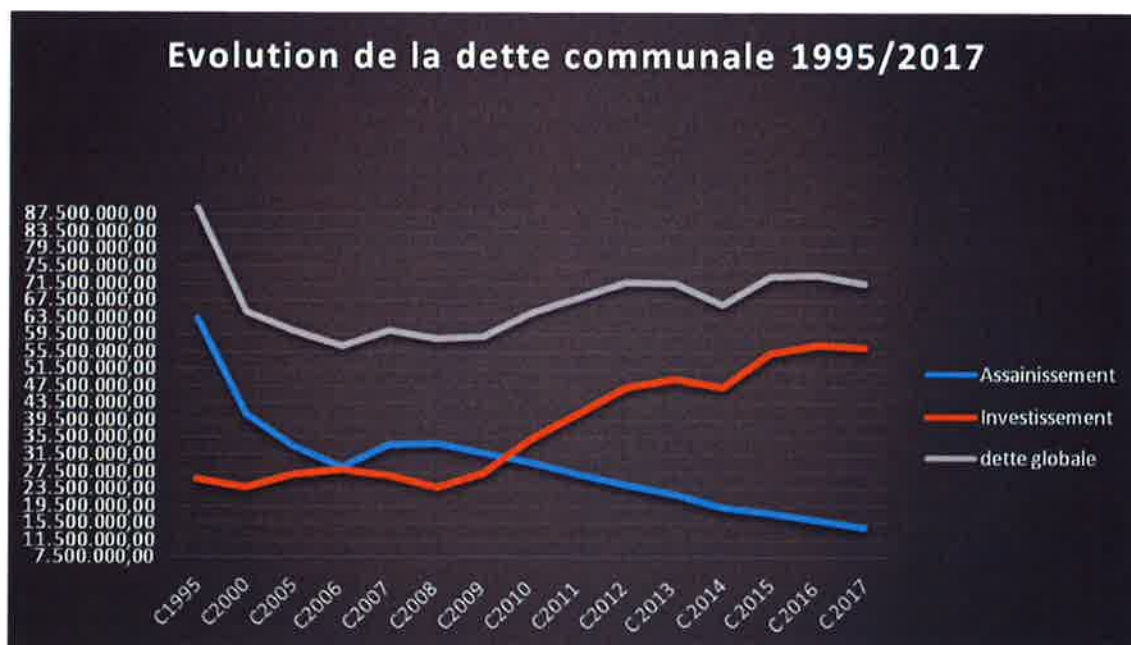
Par ailleurs, grâce aux taux d'emprunts historiquement bas, la volonté d'utiliser notre capacité d'emprunt au service de l'investissement est toujours de mise. De plus, les investissements réalisés ces dernières années sont générateurs de recettes comme constaté dans l'évolution des dernières années (notamment PVI) et participent à la relance.

Au compte 2017, la proportion de ces dépenses de dette dans les dépenses totales est de 11,42 % ou 155,34 euros par habitant pour la Ville de Verviers. La moyenne de Wallonie est de 12,60 % soit 170 euros par habitant tandis que la moyenne du cluster de Belfius reprenant les 7 Villes comparables à Verviers est de 196 euros par habitant.

Charges de dette	C2014	C2015	C2016	C2017
Le total des dépenses ordinaires hors prélèvements	75.526.932,57	74.666.631,12	71.577.776,02	75.089.335,37
Le total des dépenses de dette	8.438.330,72	8.686.191,25	7.760.415,60	8.573.855,56
Évolution en %	-	2,94%	-10,66%	10,48%
Évolution en €	-	247.860,53	-925.775,65	813.439,96
Le total des dépenses de dette en % des dépenses totales	11,17%	11,63%	10,84%	11,42%
Habitant	55.463,00	55.356,00	55.177,00	55.194,00
Dette par Hab.	152,14	156,92	140,65	155,34

Comme expliqué lors du budget 2018, la dette d'investissement continue comme l'année dernière à remplacer la dette d'assainissement, poids du passé que nous souhaitons voir disparaître. En 2017, nous avons même pu constater une baisse de notre dette globale de 2,9 %. Les dettes à plus d'un an sont en diminution au vu des remboursements en 2017 supérieurs aux nouveaux emprunts tandis que les dettes à moins d'un an sont également en diminution suite à l'amélioration de la trésorerie.

Pour rappel, en 2018 sera également la dernière année de remboursement d'un emprunt CRAC contracté avant 2008 et participera à une baisse de la charge de dette de la commune de 303.291,74 €. Cet emprunt concernait un prêt de trésorerie et était totalement compensé par une recette.

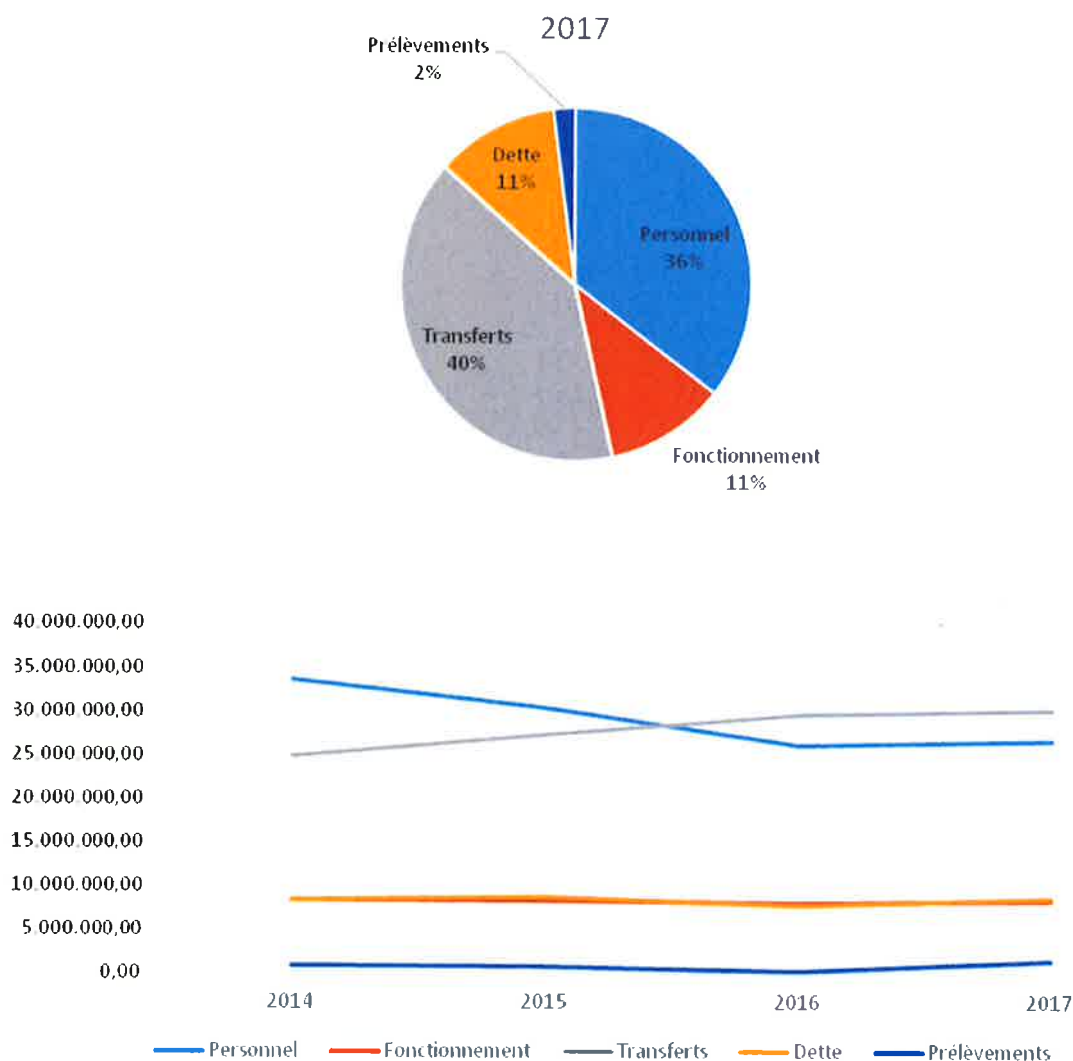


1.1.5 RÉSUMÉ DES DÉPENSES

L'augmentation des dépenses de 4,61 %, soit 3.311.559,35 €, par rapport au dernier compte s'explique en grande partie par l'augmentation des prélèvements, la volonté de la Ville de Verviers de continuer l'indispensable investissement.

Par ailleurs, les proportions entre les différents types de dépenses restent identiques et l'évolution reste maîtrisée au regard des nombreux défis de la Ville de Verviers.

	Dépenses ordinaires (engagements actés aux comptes)				C2017- C2016	C2017- C2016
	2014	2015	2016	2017	En €	En %
Personnel	33.715.370,65	30.443.332,68	26.157.740,26	26.655.298,29	497.558,03	1,90%
Fonctionnement	8.434.752,65	8.257.697,15	7.990.540,66	8.270.599,95	280.059,29	3,50%
Transferts	24.938.478,55	27.279.410,04	29.669.079,50	30.089.581,57	420.502,07	1,42%
Dette	8.438.330,72	8.686.191,25	7.760.415,60	8.573.855,56	813.439,96	10,48%
Prélèvements	900.000,00	790.829,80	200.000,00	1.500.000,00	1.300.000,00	650,00%
Total (exercice propre)	76.426.932,57	75.457.460,92	71.777.776,02	75.089.335,37	3.311.559,35	4,61%



1.2 LES RECETTES

1.2.1 RECETTES DE PRESTATIONS:

Les recettes de prestations augmentent de 16,55% par rapport au compte 2016. Il s'agit de préciser que les recettes de prestations représentent moins de 4,00 % de nos recettes globales. **Les variations n'ont donc qu'un très faible impact sur le budget.**

Ces recettes sont également constituées de locations, de redevances pour l'occupation du domaine public (électricité et gaz), du remboursement de précompte immobilier, du remboursement de consommation d'énergies, de la location de barrières, de propriétaires défaillants, des produits de location de concessions et caveaux...

En outre, il s'agit de souligner que, contrairement à de nombreuses communes en Wallonie, la Ville de Verviers n'utilise pas de crédit spécial de recettes afin d'équilibrer son budget initial. Le crédit spécial de recettes prévu

par la circulaire budgétaire permet d'inscrire en recette un montant maximal de 3,00 % des dépenses de personnel, soit de +/- 830.000,00 € pour Verviers, en prévision du non-engagement d'une partie des dépenses de personnel (maladie, absence...). L'utilisation de ce crédit permettrait d'améliorer sensiblement le résultat budgétaire, mais pas le résultat comptable comme en témoigne le boni du compte 2017.

1.2.2 RECETTES DE TRANSFERT:

Les recettes de transfert sont en augmentation de 0,65 % par rapport au compte 2016 et représentent 96,01 % de l'ensemble des recettes. C'est donc la source principale de financement des missions de la Ville.

L'augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du Fonds des Communes (+784.652,74 €) et des recettes liées aux additionnelles au précompte immobilier.

Une très forte diminution des additionnelles à l'impôt des personnes physiques est constatée, mais est à relativiser. En 2015, suite à un retard d'enrôlement, le SPF Finances n'avait pas versé la totalité des fonds destinés à la Ville de Verviers. La Ville de Verviers a donc perçu moins que prévu en 2015, tandis qu'un rattrapage avait été réalisé en 2016. En 2017, nous observons que le rythme d'enrôlement de l'impôt sur les personnes physiques revient à la normale après le rattrapage en 2016 du retard de 2015.

À Verviers, la fiscalité (essentiellement centimes additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques) représente 38,4 % des recettes alors que le Fonds des Communes à lui seul représente 27,71 %. La Ville, comme l'ensemble des pouvoirs locaux, est donc tributaire des autres niveaux de pouvoirs que ce soit la Wallonie pour le Fonds de Communes ou l'administration fiscale de l'État fédéral pour les recettes fiscales.

Pour rappel, en 2015, lorsque le Gouvernement fédéral décide d'un « tax shift » en modifiant la base de l'IPP, plus de 30 % de la mesure sont de facto pris en charge par le mécanisme des centimes additionnels à l'IPP des Villes et Communes.

L'impact du « tax shift » pour la Ville de Verviers selon les prévisions du SPF Finances représente :

« tax shift »	2017	2018	2019	2020	2021
Impact brut annuel	220.344,49	281.762,65	138.986,61	410.198,37	264.450,30
Impact brut cumulé⁽¹⁾	260.076,07	541.838,72	680.825,33	1.091.023,70	<u>1.355.474,00</u>

⁽¹⁾ Y compris l'effet 2016

Vous trouverez ci-dessous les principales recettes de transfert de la Ville de Verviers :

Libelle	Droits nets 2016	Droits nets 2017	Différences	
Fonds des Communes — Dotation principale	19.638.143, 07 €	20.422.795, 81 €	784.652,74 €	4,00 %
Taxe additionnelle au précompte immobilier	13.964.489, 81 €	14.817.634, 87 €	853.145,06 €	6,11 %
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	13.857.318, 65 €	11.958.194, 59 €	-1.899.124,06 €	-13,70 %

Nous constatons une augmentation du Fonds des Communes de 784.652,74 € et une augmentation 853.145,06 € concernant les centimes additionnels au précompte immobilier.

Par ailleurs, le précompte immobilier qui est basé sur le revenu cadastral doit être régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution du bien ou du terrain. Ainsi, si un appartement supplémentaire est créé dans un bâtiment, le revenu cadastral doit évoluer en conséquence.

Vu le nombre d'irrégularités, pour assurer des recettes stables et une équité fiscale, la Ville et la Province de Liège ont embauché un indicateur-expert. Son travail consiste à identifier les irrégularités et contacter les propriétaires pour normaliser les situations.

En effet, il est souhaitable que chacun participe de manière équitable et en fonction de la situation réelle de son bien au financement des services publics.

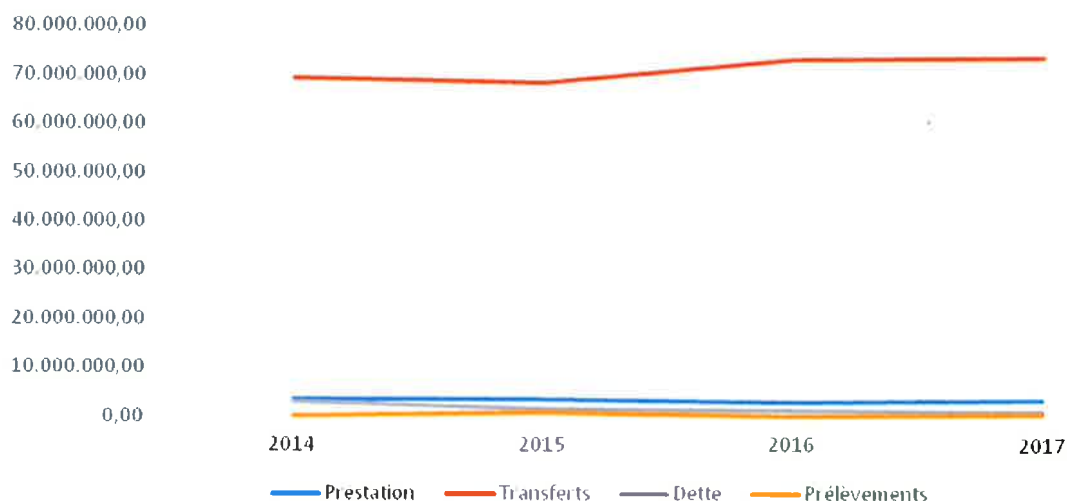
1.2.3 RECETTES DE DETTE:

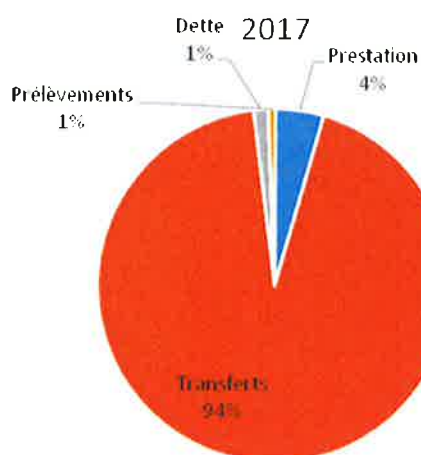
Les recettes de dette sont diminution de -171.770,37, soit -13,65 %.

Depuis 2014, les recettes de dette ont diminué de 62,77 % (1.831.309,01 €), diminution essentiellement due aux pertes des dividendes des intercommunales d'énergie de 61,52 % soit un manque à gagner de 1.716.187,64 €.

1.2.4 RÉSUMÉ DES RECETTES:

	Recettes ordinaires (Droits actés aux comptes)				C2017-C2016	C2017-C2017
	2014	2015	2016	2017	En €	En %
Prestation	3.270.864,11	3.398.107,93	2.999.610,43	3.496.139,72	496.529,29	16,55 %
Transferts	69.391.341,90	68.346.739,64	73.232.383,32	73.699.227,51	466.844,19	0,64 %
Dette	2.917.495,24	1.510.253,62	1.257.956,60	1.086.186,23	-171.770,37	-13,65 %
Prélèvements	0,00	775.000,00	0,00	490.829,80	490.829,80	
Total (exercice propre)	75.579.701,25	74.030.101,19	77.489.950,35	78.772.383,26	1.282.432,91	1,65 %





1.2.5 LES PRÉLÈVEMENTS:

Deux prélèvements importants ont été réalisés en 2017 :

- 250.000 euros suite au boni du compte 2016 du CPAS
- 250.000 euros pour la Zone de Police
- 1.000.000 euros pour un fonds de réserve destiné aux grands projets de la Ville.

Ces prélèvements visent à garantir la capacité de la Ville de Verviers à soutenir ses investissements et la concrétisation de ses grands projets et continuer à être un partenaire fiable pour le CPAS dans les nombreuses missions qu'il est amené à exécuter malgré le contexte difficile.

La stratégie est donc claire, lorsque des marges financières se dégagent tant à la Ville qu'au CPAS, celle-ci sont destinées prioritairement à garantir les investissements à l'avenir et la santé financière futures.

Par ailleurs, ces prélèvements permettent de participer à l'amélioration de la trésorerie et, à terme, à une limitation des recours à l'emprunt lorsque les taux d'intérêt augmenteront.

Pour rappel en 2018, afin de préserver l'avenir financier de la Ville, nous poursuivons la constitution d'une provision pour une non-valeur des subsides SRI pour un montant de 250.000,00 €. Fin 2018, un montant de 1.790.000 € aura déjà été provisionné et les prévisions nous permettraient d'impacter la non-valeur en 2022.

Enfin en 2017, dans le cadre de la régularisation du salaire du mois de décembre de la Zone de police, un montant supplémentaire de 250.000,00 € avait été budgété. Les prélèvements réalisés nous ont permis de répondre à cette problématique.

Entre le compte 2015 et le budget 2018, 3.395.593,57 euros ont alimentés les principaux fonds de réserve et provisions.

Voici un résumé des principaux fonds de réserve et provisions :

Intitulé	Solde à la clôture de l'exercice 2017	Solde présumé à la clôture de l'exercice 2018
Fonds de réserve ordinaire	1.656.313, 58	1.906.313, 58
Fonds de réserve non-valeur du Pool SRI	1.540.829, 80	1.790.829, 80
Fonds de provisions		3.933.806, 84
Fonds dép. personnel adm. Centrale	412.500,00	412.500,00
Fonds dép. sociales	850.000,00	1.245.593, 57
Fonds déficits Zone de police	750.000,00	750.000,00
Fonds Grands Projets	1.000.000, 00	1.000.000, 00

2 LE BUDGET EXTRAORDINAIRE:

Les principaux investissements financés avec le compte 2017 :

- La première partie de la démolition du bâtiment Belgacom et le déplacement des lignes téléphoniques passant par les sous-sols ;
- L'acquisition de divers appartements dans le cadre de la Cité administrative ;
- L'aménagement du Grand-Bazar et la rénovation de sa façade ;
- L'équipement et la maintenance extraordinaire de parcs et jardins ;
- La réfection de voiries, trottoirs et d'espaces publics ;
- L'acquisition de matériel informatique ;
- L'acquisition d'une partie du Solvent ;
- Le remplacement des derniers châssis de l'école de Lambermont.

3 LA TRÉSORERIE

Les valeurs disponibles au 31 décembre de chaque année permettent d'obtenir une vision claire de notre trésorerie, il faut retrancher à ces montants les demandes d'avance de trésorerie.

Voici un graphique reprenant l'évolution du solde net de notre trésorerie globale :



Nous observons une nette amélioration dès 2016 du fait de réserves importantes, d'un compte fortement en positif, de versement des taxes additionnelles plus régulières, d'une politique de séparation de la trésorerie ordinaire et extraordinaire et d'une politique de création de réserve et provision.

4 L'AVENIR

Afin d'intégrer le résultat positif du compte, des modifications budgétaires seront présentées au Conseil communal de juin 2018.

Les efforts consentis précédemment, mais également dans le cadre du budget 2018 garantissent à la Ville de Verviers des résultats largement positifs d'ici à 2023 selon les projections. **Nous laisserons donc au prochain Collège une situation financière saine qui lui permettra de mettre en œuvre le programme pour lequel il aura été élu, mais surtout de poursuivre l'investissement indispensable au redéploiement de Verviers.**

Nous sommes heureux que la situation financière de Verviers soit en très nette progression pour que les projets d'avenir ne soient pas un poids pour les générations futures.

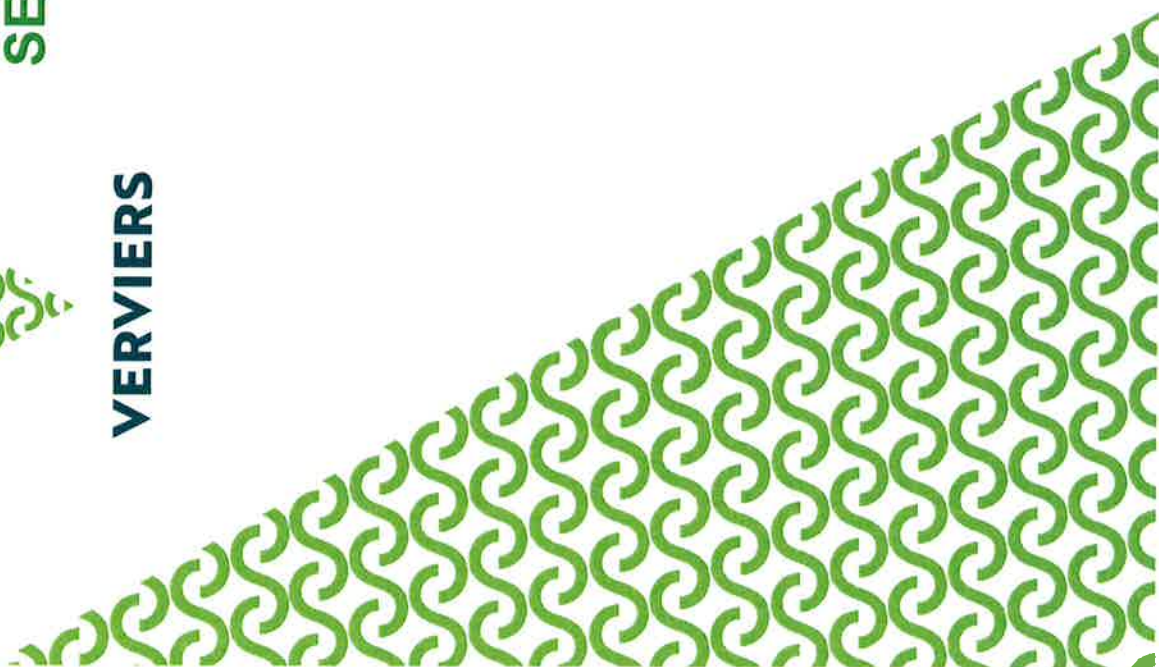
Néanmoins, comme exprimé lors de la présentation du budget 2018, l'ensemble des pouvoirs publics devra rester attentif notamment à l'évolution de l'action sociale, à l'impact du vieillissement de la population et à la charge des pensions du personnel qui constitueront sans conteste des défis sociaux et financiers à relever.



L'AVENIR
SE TISSE

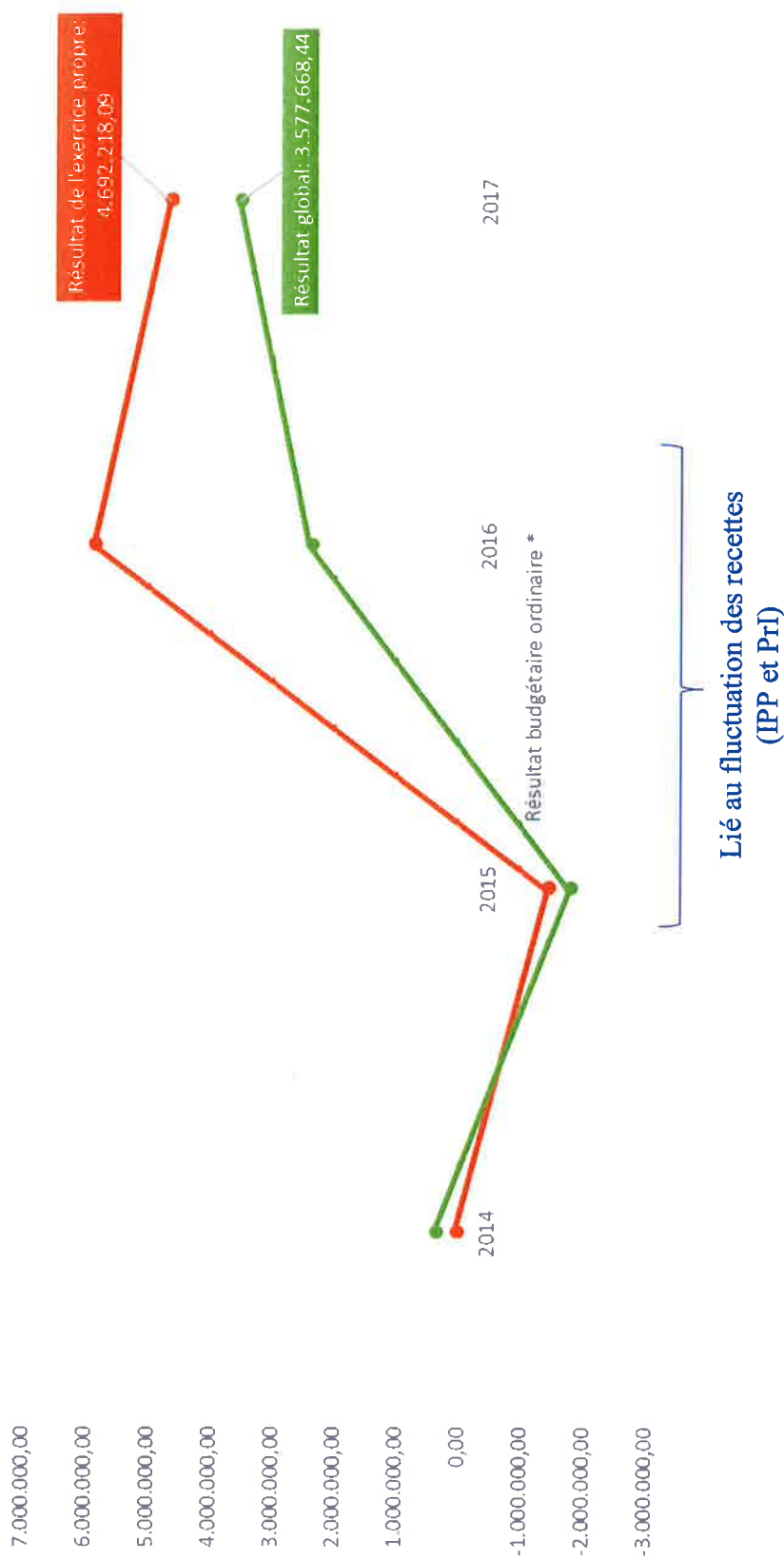
VERVIERS

Compte 2017




VERVIERS

Le Boni : Le compte se clôture avec un boni de 3.577.668,44 euros à l'exercice global



Le boni

Les dépenses

Les recettes

Les investissements

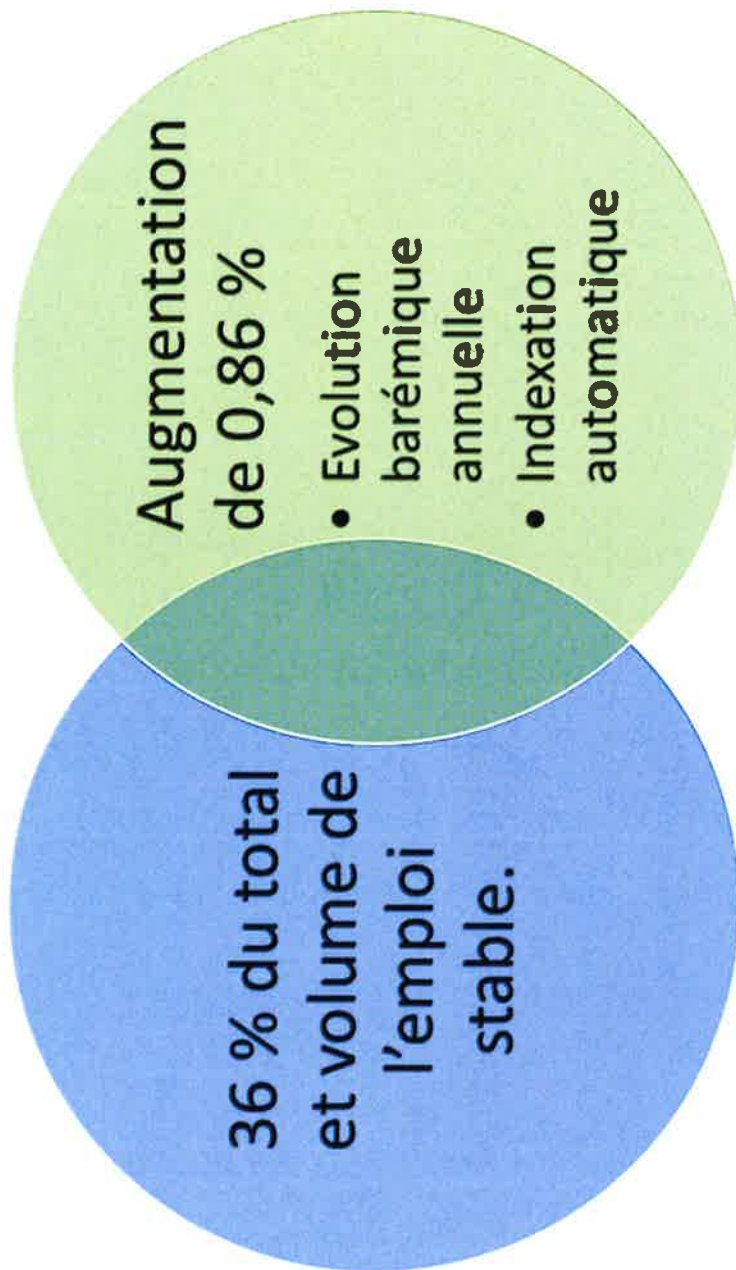
La trésorerie

L'avenir



VERVIERS

Evolution des dépenses : personnel (+0,86%)



**VERVIERS**

L'évolution des dépenses : fonctionnement (-10 %)

Effort
rigoureux

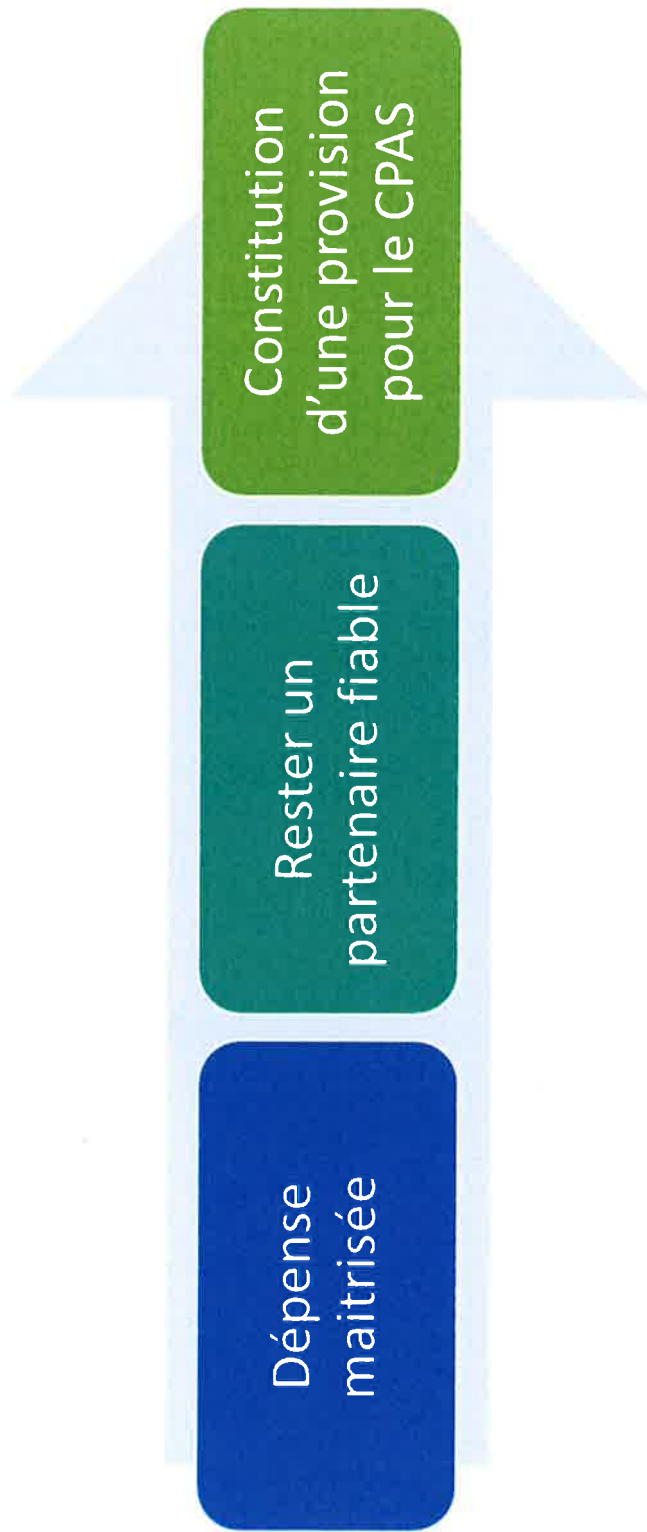
- 10 % par
rapport aux
prévisions

Nouveau
mécanisme



**VERVIERS**

L'évolution des dépenses : transfert (+1,42%)



**VERVIERS**

L'évolution des dépenses : transfert (+1,42%)

Article	Libelle	Compte 2016	Compte 2017	Budget Élaboration 2018
Nombre d'habitants		55.177,00	56.194,00	57.194,00
520/331-01	Dotation à la Régie communale autonome	768.273,38	953.007,88	991.100,00
Évolution en %			24,05%	4,00%
Évolution en €			184.734,50	38.092,12
831/435-01	Subside de fonctionnement au C.P.A.S.	10.315.070,34 €	10.109.039,56 €	10.625.936,59 €
Évolution en %			-2,00%	5,11%
Évolution en €			-206.030,78 €	516.897,03 €
330/435-01	Contributions dans le déficit de la Zone de police	8.427.795,04 €	8.554.211,97 €	8.682.525,15 €
Évolution en %			1,50%	1,50%
Évolution en €			126.416,93 €	128.313,18 €
351/435-01	Dotation à la Zone de secours	4.574.916,45 €	4.283.343,97 €	4.237.737,18 €
Évolution en %			-6,37%	-1,06%
Évolution en €			-291.572,48 €	-45.606,79 €

Le boni

Les dépenses

Les recettes

Les investissements

La trésorerie

L'avenir



**VERVIERS**

L'évolution des dépenses : dette (+10,48%)

Endettement conforme à la moyenne en Wallonie et largement inférieure aux 7 grandes villes wallonnes.

Poursuite des investissements

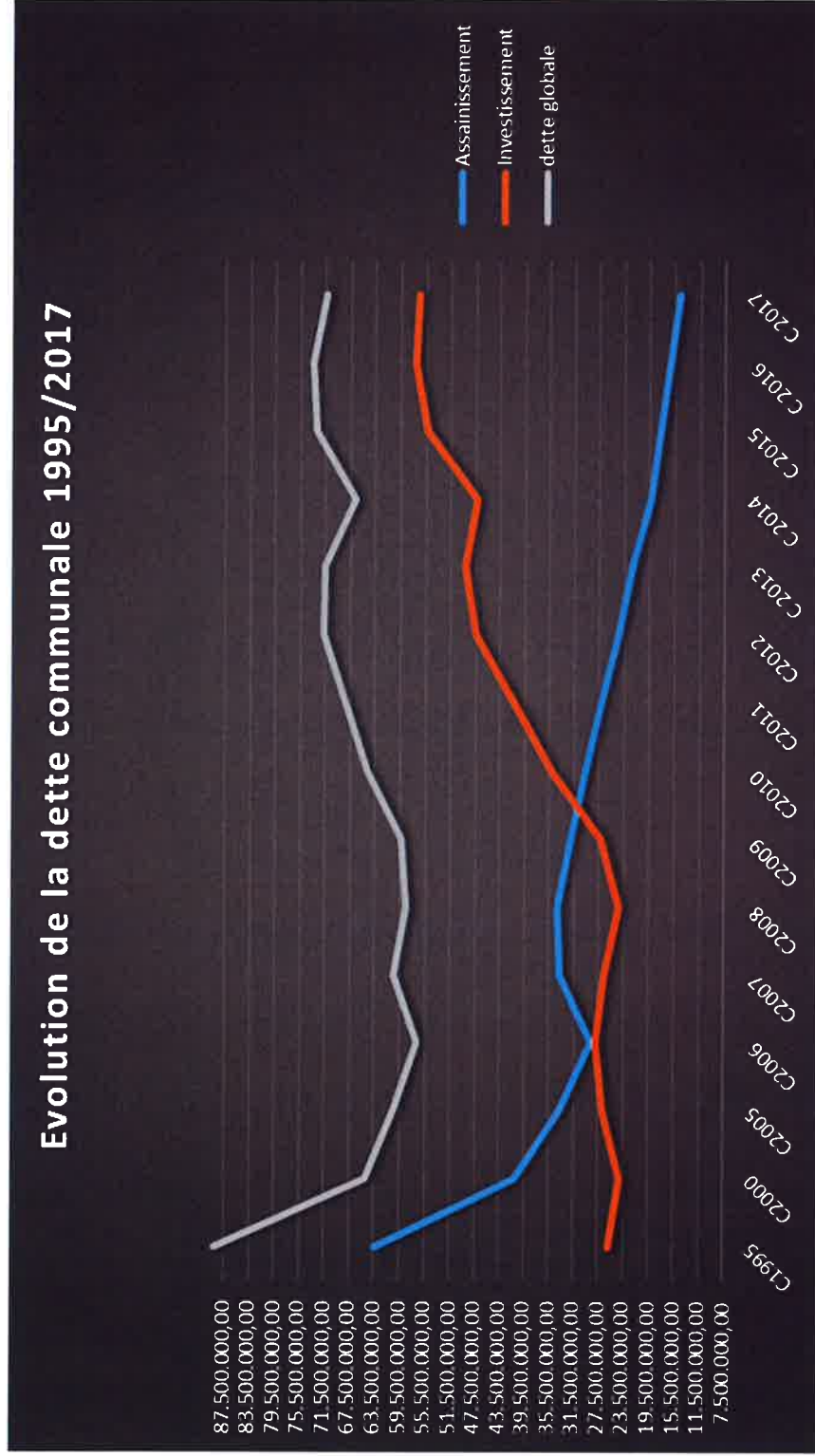
Diminution de la dette d'assainissement.

Au compte 2017, La proportion de ces dépenses de dette dans les dépenses totales est de 11,42 % ou 155,34 euros par habitant pour la Ville de Verviers. La moyenne de Wallonie est de 12,60 % soit 170 euros par habitant tandis que la moyenne du cluster de Boffâus représentant les 7 Villes comparables à Verviers est de 196 euros par habitant.



VERVIERS

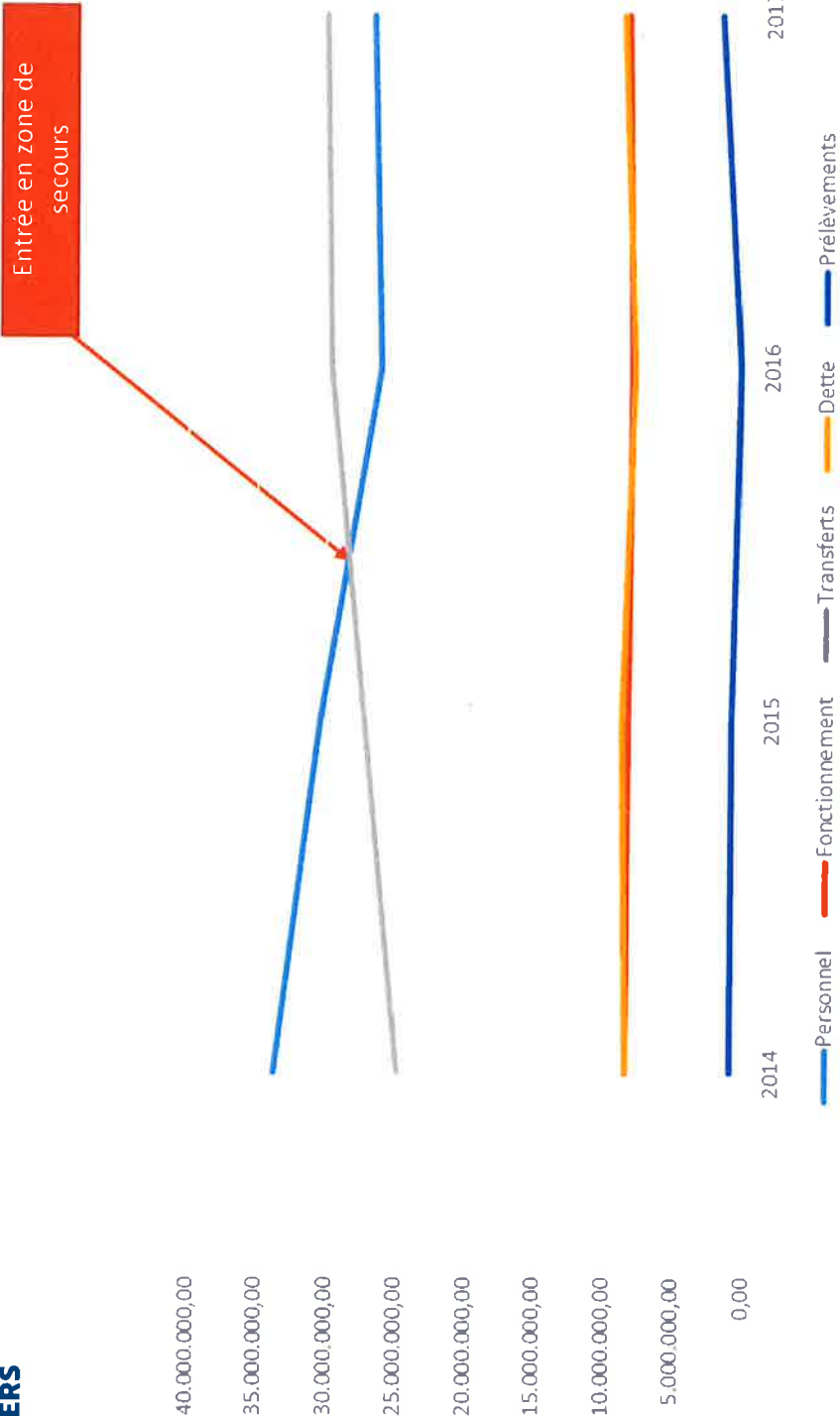
L'évolution des dépenses : assainissement et investissement





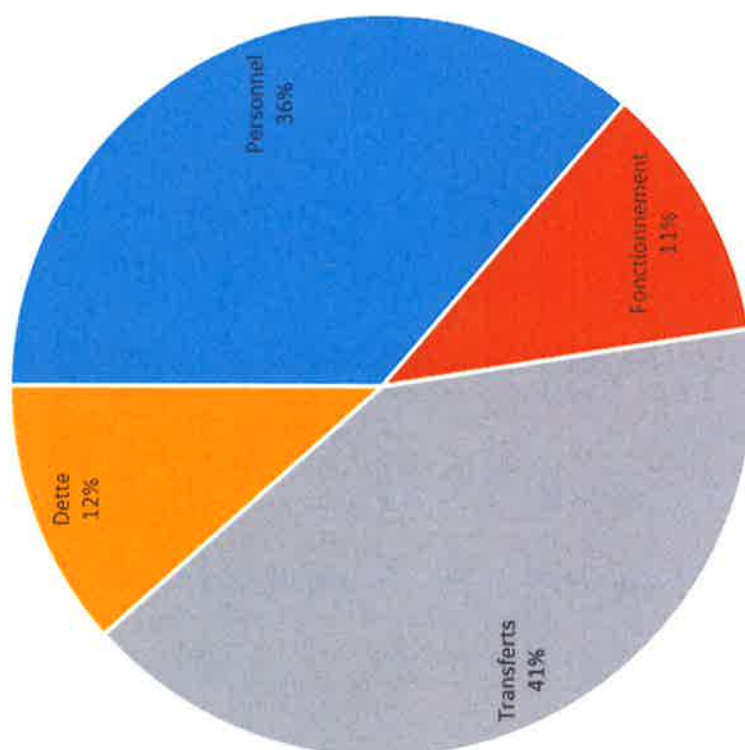
VERVIERS

L'évolution des dépenses : résumé



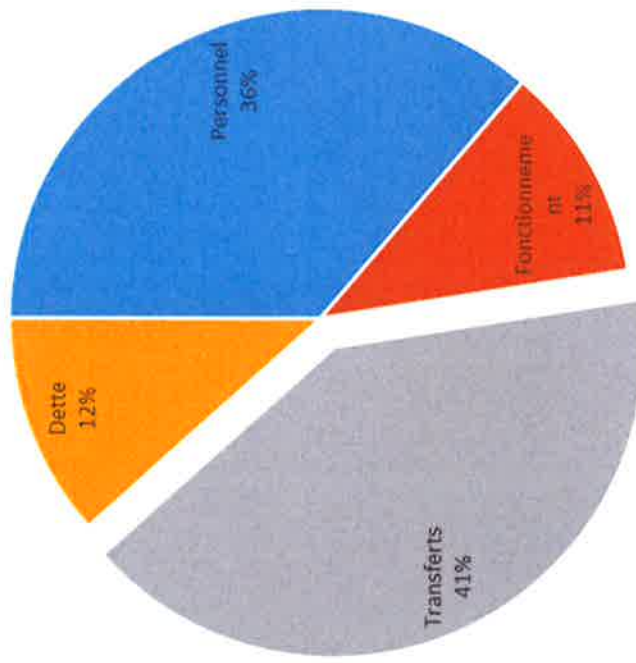
**VERVIERS**

La répartition des dépenses en 2017




VERVIERS

La répartition des dépenses en 2017



Libellé	Engagement 2016	Compte 2017	Budget Élaboration 2018
Dotation à la Régie communale autonome	768.273,38	953.007,88	991.100,00
Subside de fonctionnement au C.P.A.S.	10.315.070,34 €	10.109.039,56 €	10.625.936,59 €
Contributions dans le déficit de la Zone de police	8.427.795,04 €	8.554.211,97 €	8.682.525,15 €
Dotation à la Zone de secours	4.574.916,45 €	4.283.343,97 €	4.237.737,18 €





VERVIERS

Les prélèvements



Garantir la capacité de la Ville de Verviers à soutenir ses investissements et préparer l'avenir !





VERVIERS

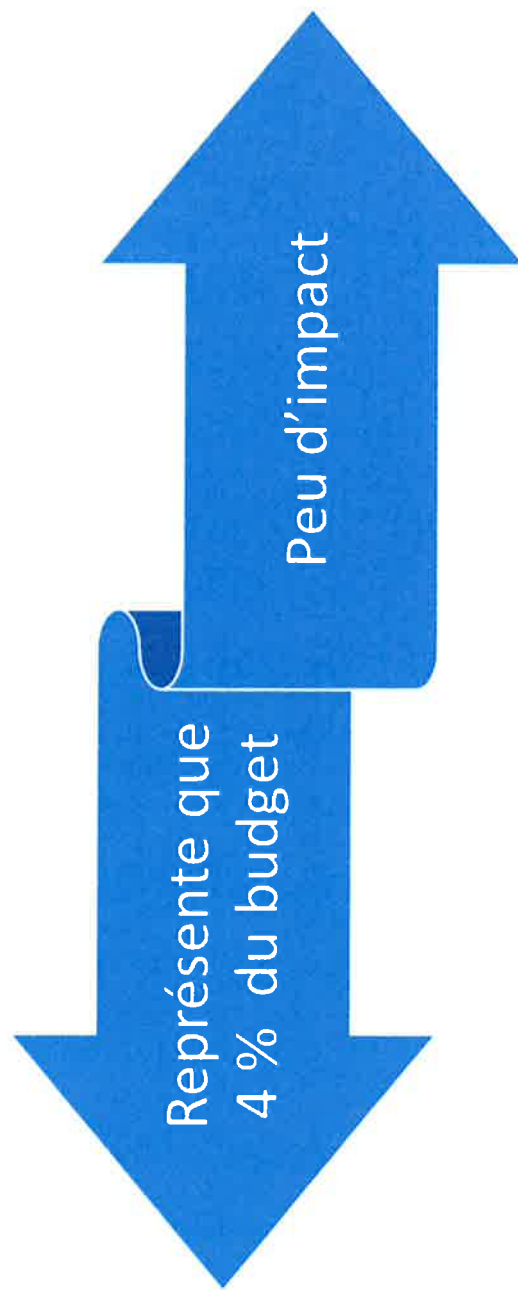
Les prélèvements : situation

Intitulé	Solde à la clôture de l'exercice 2017	Solde présumé à la clôture de l'exercice 2018
	1.656.313, 58	1.906.313, 58
Fonds de réserve ordinaire		
Fonds de réserve non-valeur du Pool SRI	1.540.829, 80	1.790.829, 80
Fonds dép. personnel adm. Centrale	412.500,00	412.500,00
Fonds dép. sociales	850.000,00	1.245.593, 57
Fonds déficits Zone de police	750.000,00	750.000,00
Fonds Grands Projets	1.000.000, 00	1.000.000, 00

Entre le compte 2015 et le budget 2018, 3.395.593,57 euros ont alimentés les principaux fonds de réserve et provisions.

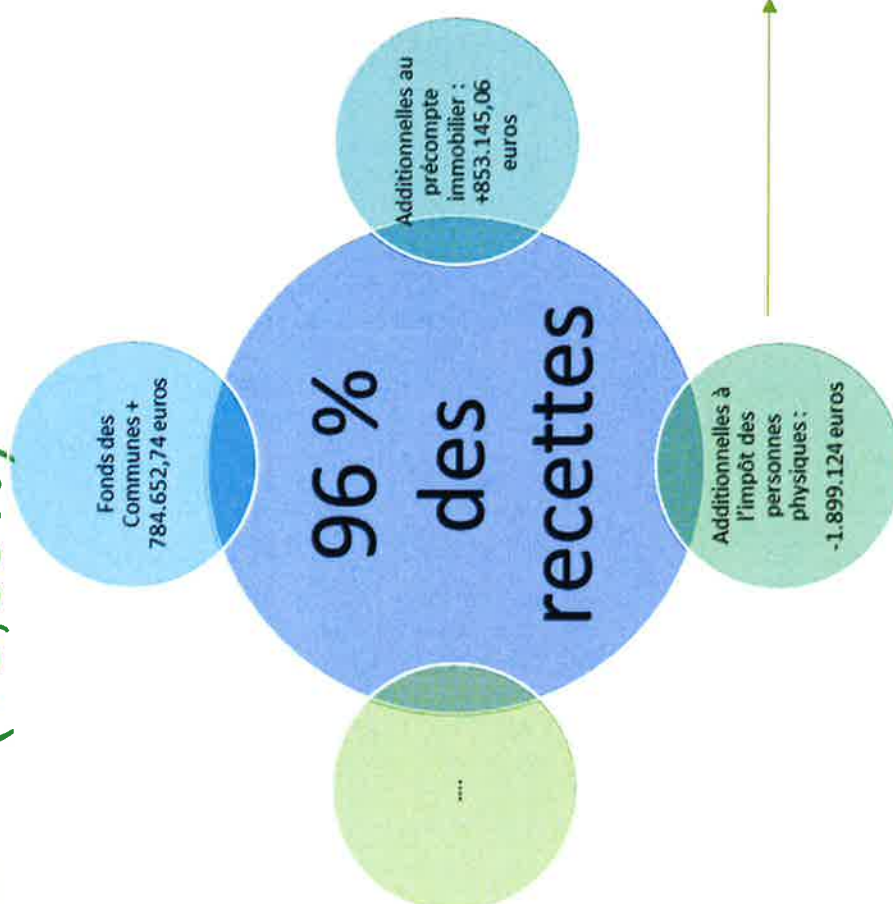
**VERVIERS**

L'évolution des recettes : prestations (+16,55%)




VERVIERS

L'évolution des recettes : transfert (+0,65%)



Le bon!

Les dépenses

Les recettes

Les investissements

La trésorerie

L'avenir

**VERVIERS**

L'évolution des recettes : dette (-13,65%)

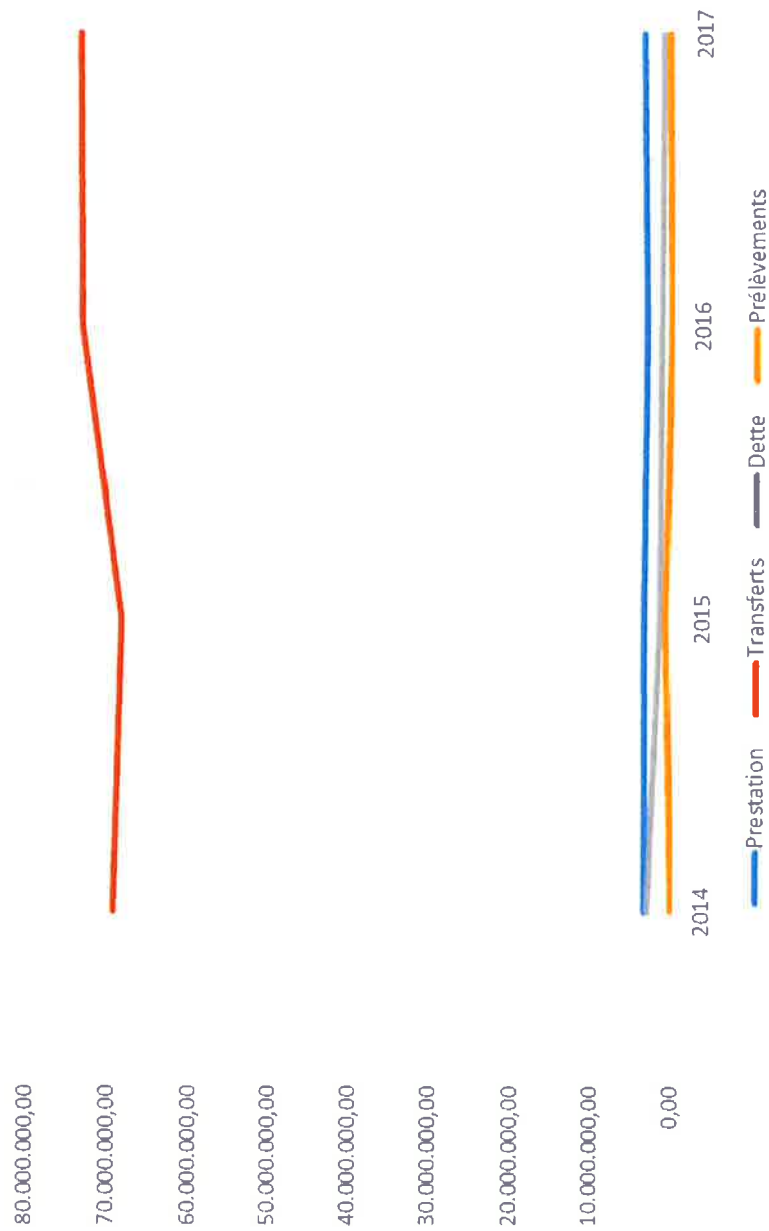
Depuis 2014, les recettes de dette ont diminué de 62,77 % (1.831.309,01 €), diminution essentiellement due aux pertes des dividendes des intercommunales d'énergie de 61,52 % soit un manque à gagner de 1.716.187,64 €.





VERVIERS

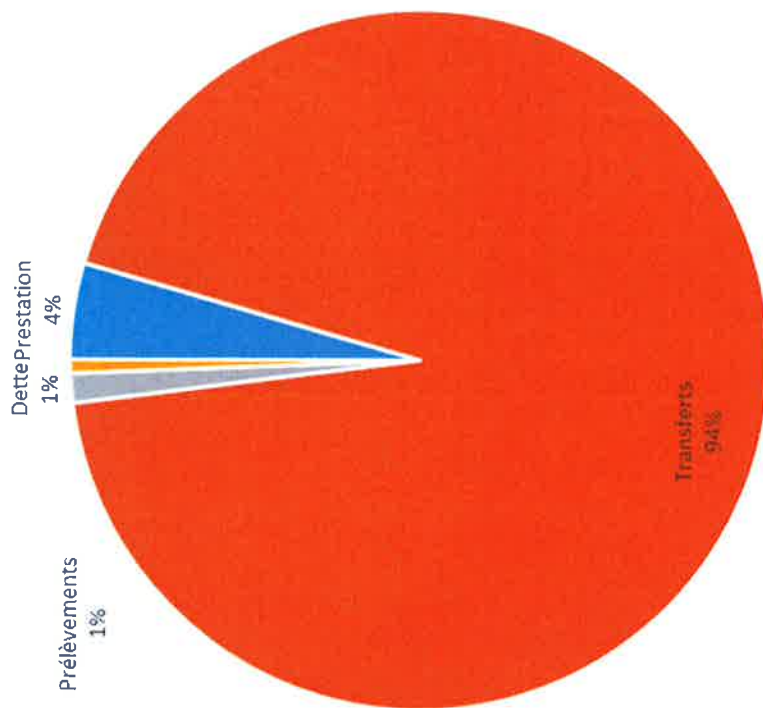
L'évolution des recettes : résumés





VERVIERS

La répartition des recettes





VERVIERS

Les principaux investissements engagés en 2017

La première partie de la démolition du bâtiment Belgacom et le déplacement des lignes téléphoniques passant par les sous-sols

L'équipement et la maintenance extraordinaire de parcs et jardins

L'acquisition d'une partie du Solvent

L'acquisition de divers appartements dans le cadre de la Cité administrative

La réfection de voiries, trottoirs et d'espaces publics

Le remplacement des derniers châssis de l'école de Lambermont

L'aménagement du Grand-Bazar et la rénovation de sa façade

L'acquisition de matériel informatique

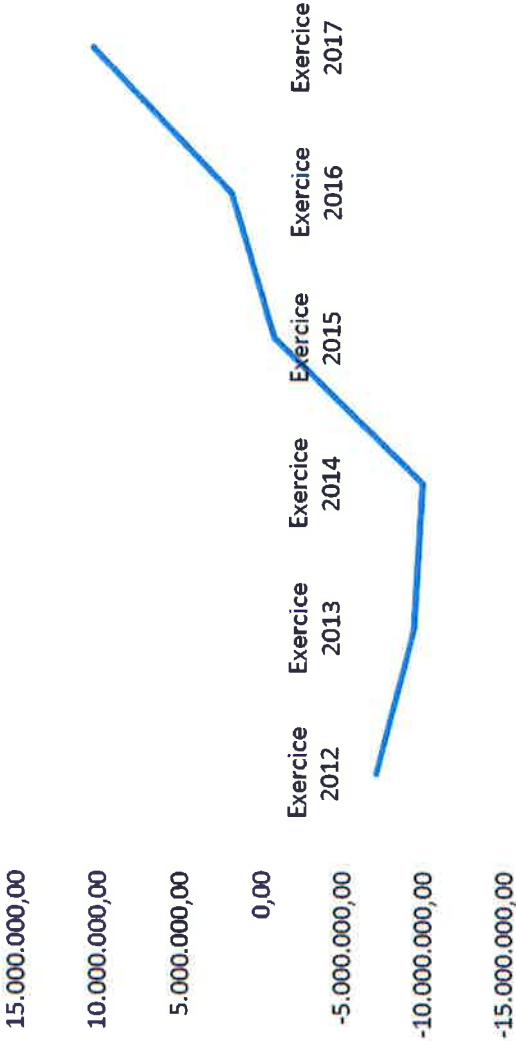
Investissements via la RCA :
- Terrain de Padel au Tennis du Panorama
- Club House au Tennis du Panorama
- Châlet au Panorama
- Synthétique à Petit-Rechain



VERVIERS

La trésorerie : très nette amélioration

Solde net de trésorerie au 31/12





VERVIERS

L'avenir

Résultat positif

Nombreuses
réserve pour
garantir l'avenir

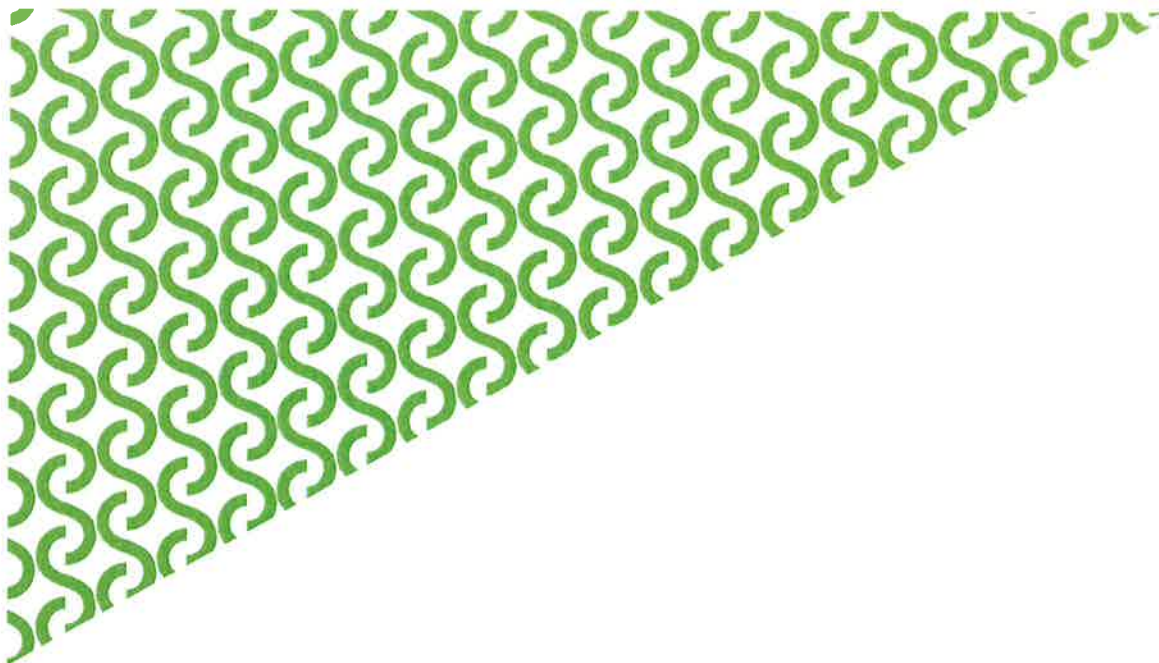
Situation
financière saine
pour l'avenir

Situation
inquiétante pour
l'ensemble des
pouvoirs locaux



Ville de VERVIERS

Site web : www.verviers.be



Conseil communal du 4 juin 2018**Compte 2017**

Le compte est le reflet de l'action politique tandis que le budget ne traduit que des intentions.

La Ville , comme le CPAS d'ailleurs, n'a pas pour vocation de distribuer des dividendes mais par contre elle doit rendre les meilleurs services aux citoyens.

Le boni présumé de quelque 1.000.000 d'euros est augmenté d'un boni ou plutôt une économie sur les dépenses de l'ordre de quelque 1.800.000 euros et des recettes non prévues pour quelque 600.000 euros.

Facialement cela voudrait dire que la ville est bien gérée. Il n'en est rien.

Focus particulier :

- les dépenses de fonctionnement accuse un taux de réalisation inférieur à 90 %
- le faible taux de réalisation du budget extraordinaire de 44%

Qu'on ne nous dise pas que c'est normal ou que c'est au nom de principes rigoristes. La thésaurisation en vue de grands investissements a bon dos !

Les Verviétois voient l'évolution de leur ville .

Quelques exemples pour illustrer l'usage bien nécessaire du budget de fonctionnement à 100 % : l'état des cimetières, le manque d'entretien des espaces publics, les voiries, les accotements, les bâtiments scolaires, ...

Sur le plan des investissements : 5 exemples de budgétisation sans emploi : pour plus de 5.000.000 d'euros

- Bazar : 460.000
- Masterplan Crapaurue / Coronmeuse, études Intermosane et Ilot Palais : 390.000
- Acquisitions foncières : 637.000
- Cité administrative : 1.400.000
- Construction d'infrastructures (études) : 1.250.000
- Centre de sports (Ile Adam) : 1.042.000

Ce dernier dossier étant emblématique d'une certaine incapacité d'agir de l'exécutif communal.

Freddy Breuwer

Conseiller communal MR

Motion visant à revendiquer la dépénalisation de l'avortement en Belgique

1. Motivation de l'intérêt communal.

Bien que la législation relative à l'IVG reste de la stricte compétence du pouvoir fédéral, l'acte médical est au cœur de l'actualité et nombre de Verviétoises sont concernées par cette problématique.

Les services hospitaliers du CHR de Verviers pratiquent des IVG tant médicamenteuses que par curetage. Des centres de planning familiaux proposent également un accompagnement et pratiquent l'IVG en collaboration avec le CHR de Verviers. Il arrive cependant que des patientes soient redirigées vers des centres de référence d'autres villes et ne trouvent pas rapidement de solution.

Estimant que la pénalisation de l'IVG peut constituer un facteur explicatif de ces difficultés, la ville de Verviers entend être la première ville à adopter une position de principe visant à sortir l'IVG du code pénal. Cette position de principe ne remet nullement en cause le droit à la vie et reconnaît le traumatisme, notamment psychologique, que constitue une IVG. Elle se veut aussi respectueuse du droit des femmes à disposer de leur corps et une invitation, pour le pouvoir fédéral, à légiférer en sorte que ni les personnels qui pratiquent l'IVG, ni les femmes qui en bénéficient, ne soient sous la menace d'une disposition du code pénal et ainsi stigmatisés, dès lors que les conditions légales sont respectées.

2. Motion.

En droit belge, l'interruption volontaire de grossesse est toujours considérée comme un délit punissable d'une peine de prison et d'une amende, à moins que le médecin et la patiente respectent les conditions strictement énumérées dans le Code pénal. Depuis le vote de la loi belge du 3 avril 1990 dépénalisant partiellement l'avortement, la revendication visant à sortir pleinement l'interruption volontaire de grossesse (IVG) du Code pénal n'a plus été mise à l'ordre du jour. Pourtant, cette pénalisation partielle de l'avortement est incompatible avec de nombreuses conventions internationales.

Après le Danemark, les Pays-Bas, le Luxembourg, c'est désormais la France qui a totalement dépénalisé l'IVG. Les conditions légales de l'IVG ne se trouvent plus dans le Code pénal, mais dans le Code de la santé publique. Dans le même Code, le délit d'entrave à l'IVG est désormais étendu à toute action visant à bloquer l'accès à l'information sur l'avortement.

Aujourd'hui, il importe donc que la Belgique mette sa législation en concordance avec ses voisins pratiquant une politique d'égalité volontariste, et qu'elle reconnaisse que cet acte, intimement lié à la vie privée et à la santé des femmes, ne doit plus être mentionné dans le Code pénal comme un "crime ou un délit contre l'ordre des familles et la morale publique", mais qu'il doit, en revanche, être reconnu comme un droit fondamental des femmes à la santé et à l'autodétermination.

La lutte pour la dépénalisation de l'avortement en Belgique a été un combat de longue haleine mené par de très nombreux acteurs de la vie citoyenne, notamment des médecins sensibilisés au combat des femmes à disposer librement de leur corps.

Dès 1990, après de longues années de combat, la loi Lallemand-Michielsens a permis de sortir l'avortement de la clandestinité et ainsi de sauvegarder la liberté et la santé des femmes.

Aujourd'hui, nous voulons que chaque femme conserve ce droit à l'IVG, et veillons à ce que personne ne puisse, activement ou passivement, empêcher une femme d'avoir recours à l'avortement.

Ce détachement symbolique de la notion de délit s'avère aujourd'hui à la fois possible, suivant les exemples de la France et du Luxembourg, mais aussi indispensable. Car le recours à l'IVG reste marqué par la culpabilité et/ou la culpabilisation des femmes.

Par ailleurs, le fait que, dans le Code pénal, le délit d'IVG soit inclus dans la section III, titre 7 « Atteinte à l'ordre public et à la moralité des familles » démontre qu'il s'agit toujours dans l'esprit du législateur d'une question morale et non d'une question de santé publique.

Il convient dès lors de rester vigilant sur les conditions d'accès, le nombre d'infrastructures médicales et de médecins disponibles. Il est important de mieux comprendre les raisons qui décident les femmes à avorter ; d'informer davantage encore la population sur les moyens de contraception et d'agir pour que des questions financières n'entrent pas en considération en matière de contraception et d'IVG.

Cet important combat doit permettre une prise en charge toujours meilleure, adaptée au profil des femmes ainsi qu'à leurs conditions de vie sociales et économiques.

Avoir un enfant doit pouvoir rester un choix libre et éclairé.

Plus que jamais, les acquis obtenus par la loi belge de 1990 doivent être préservés et défendus.

Les élus communaux doivent partir des réalités de terrain et proposer des solutions ; il nous appartient donc aussi de formuler des propositions à d'autres niveaux de pouvoirs pour mettre en œuvre ces solutions.

Le Conseil communal,

Considérant que l'IVG doit être considérée au cas par cas, qu'elle ne peut en aucun cas être banalisée, et que des balises doivent être maintenues ;

vu la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse, modifiant les articles 348, 350, 351 et 352 du Code pénal et abrogeant l'article 353 du même Code ;

Considérant qu'il est de notre devoir en tant que responsables politiques de continuer à porter le combat pour le droit d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;

Considérant que l'IVG doit être traitée comme un acte médical.

Considérant que l'enseignement médical doit pouvoir aborder des problématiques de droits des femmes telles que l'IVG et être accompagné d'une formation sur le terrain ;

Considérant qu'il s'agit à la fois de prendre en compte la liberté de la femme et la nécessité d'un accompagnement psychologique et médical d'un acte qui reste difficile à vivre, et que cet acte doit rester un choix sans que des pressions soient subies ;

Considérant que les lieux d'accueil des femmes qui souhaitent interrompre volontairement leur grossesse doivent être soutenus financièrement ;

Considérant qu'il convient de garantir un accès à une IVG sûre et remboursée ;

Considérant l'émancipation, le libre choix de la personne sur son corps et les conditions de son existence, la responsabilité individuelle et celle du couple, l'égalité des femmes et des hommes, le respect de l'intégrité physique et psychique ainsi que la liberté sexuelle ;

— Invite la Chambre des Représentants à supprimer l'IVG du Code pénal, à prévoir des balises claires dans la législation, à fixer des conditions précises pour une IVG.

— Demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles de poursuivre ses efforts et de renforcer les moyens en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles ;

— plaide auprès de la FWB pour avoir un enseignement médical qui aborde les problématiques de droit des femmes telles que l'IVG et qui puisse être accompagné d'une formation spécifique ;

— demande au Gouvernement fédéral de veiller à ce que les établissements de soins (hospitaliers ou centres de planning familial) offrent une approche holistique de la prise en charge lors d'une interruption volontaire de grossesse.

Ajout d'un point à la demande de Bernard Carton

Suite à de nombreuses discussions avec des citoyens engagés, je vous propose ce soir d'aborder la problématique de la transition écologique. Le mouvement de transition mis en route par Rob Hopkins, en Angleterre, repose sur deux piliers : la prise de conscience du pic pétrolier et du réchauffement climatique, et le principe de résilience.

Ainsi, nous devons selon Rob Hopkins laisser derrière nous un monde où le pétrole est partout pour :

- réduire les émissions de carbone
- reconstruire les économies locales
- mettre en place un système de résilience

La transition écologique est avant tout une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Il y a déjà de nombreuses initiatives communales et de nombreuses initiatives citoyennes qui vont dans le sens de la transition écologique et c'est très positif et encourageant. Il faut, cependant, aller plus loin et que notre ville soit une des pionnières de cette transformation qui est en marche. Se rassembler, s'entraider, devenir locavore ... c'est dans cet esprit que s'ancre la démarche des villes en transition. Afin de parvenir aux objectifs de cette dynamique, il est nécessaire d'afficher une forte volonté politique, d'insister sur l'implication du tissu associatif local (qui serait également initiateur) et d'informer tous les citoyens verviétois de l'importance de la démarche pour notre ville.

Projet de délibération

Il est proposé à l'honorable assemblée d'acter l'accord de principe des diverses formations politiques au conseil pour mettre un groupe de travail en place dès l'entame de la prochaine mandature. Ce groupe de travail aura pour mission : la concrétisation de « la transition écologique », avec un ou deux représentants de chaque formation, un représentant de nos services et en y invitant des citoyens non engagés en politique ainsi que des représentants du tissu associatif verviétois.

Conseil communal du 4 juin 2019**Interpellation : Verviers ville conviviale : préalables à l'adhésion la plus large**

Le dossier 'Feder' relatif à ce vaste projet de requalification de l'hyper centre doit être idéalement transmis par la Ville aux autorités adhoc avant la mi juin afin de leur permettre de statuer rapidement et sauf erreur avant le 15 juillet prochain.

Ce dossier et ses différents projets apparaissent d'emblée essentiels pour Verviers, d'autant qu'ils sont bien plus tangibles que d'autres projets publics ou privés ayant un caractère restructurant comme la rénovation du Théâtre, la Cité administrative ou encore le projet de revitalisation urbaine mieux connu sous l'appellation Citymall.

Ainsi que les citoyens l'ont généralement exprimé, il serait de bon ton que ce dossier 'Feder' bénéficie de l'adhésion la plus large possible sur le plan politique et que le personnel politique puisse en garantir l'aboutissement.

Il convient de savoir comment en assurer la concrétisation à 100% dans des délais raisonnables.

Mon interpellation, développée au nom du groupe MR, se veut constructive et a priori positive.

Elle vise par conséquent à s'assurer que les conditions de cette large adhésion sont et seront bien réunies.

Elle vise notamment à obtenir en Conseil communal toutes les réponses qui s'imposent par rapport à :

- la complétude du dossier qui sera transmis sous peu.

Que comprend exactement le dossier ?

Qu'en est-il des études de pollution des sols ? Quid des reports de charges de trafic et de l'impact sur le plan de mobilité ?

L'aménagement du carrefour de l'Harmonie ira-t-il de pair avec la réouverture de l'axe Brou Harmonie à la circulation ?

- la chronologie des travaux , leur coût et leur financement

Quel sera l'ordre d'exécution des travaux après le carrefour de l'Harmonie ?

L'aménagement de la place du Martyr interviendra-t-il dans un délai raisonnable ?

Quelle est l'estimation globale du coût des travaux ?

Quel en sera le financement hors intervention 'Feder' ?

- la mise en oeuvre des moyens et des mesures indispensables pour en minimiser les dommages collatéraux pour les riverains, les usagers du centre-ville et bien sûr pour les commerçants.

Il est d'ailleurs indispensable d'envisager pour ces derniers la constitution, sous une forme à convenir, d'un fonds spécial pour les accompagner pendant la durée des travaux.

D'où le projet de délibération suivant :

« Le Conseil communal de Verviers, réuni le 4 juin 2019 , considère que :

les conditions à réunir pour faire du dossier 'Verviers ville conviviale' un succès , sont outre la qualité du dossier , la maîtrise des coûts des travaux et la capacité de les financer et les réaliser dans un délai raisonnable, la capacité d'en réduire les nuisances pour les riverains ,les usagers et en particulier pour les commerçants situés dans le périmètre des travaux et le cas échéant de les accompagner financièrement pendant la durée de ceux-ci .

Pour ce faire, le Conseil communal considère que :

- il convient de prévoir, dès les prochaines modifications budgétaires de juin 2018, la réservation de moyens financiers conséquents, sous une forme à convenir, et de prévoir dans les meilleurs délais leurs conditions d'application.
- il est essentiel de préserver par ces moyens les commerces les plus emblématiques du commerce local, ayant déjà souffert des péripéties du dossier de revitalisation urbaine connu sous le nom de Citymall.

Le Conseil communal considère que :

- il y a de lieu de réfléchir également à des modalités fiscales permettant l'exonération du paiement de taxes et redevances en lien avec l'activité commerciale située dans le périmètre des travaux ,pendant leur réalisation.
- il y a lieu de réunir dès l'approbation du dossier par les instances 'Feder' , les membres des sections concernées pour examiner les propositions des services communaux en rapport avec ce qui précède. »

Freddy BREUWER,

Conseiller communal



Groupe Verviers commune

Rue des Raines, 75
4800 VERVIERS

Mercredi 30 mai 2018

Intervention CC 4 juin 2018 :

Organisation d'échanges inter-partis au lendemain du prochain scrutin communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Vous n'ignorez pas que le processus de constitution des majorités communales se fait fréquemment dans la précipitation au lendemain du scrutin, quand ce n'est pas dans la nuit même qui suit celui-ci, et en laissant parfois des traces longues à cicatriser: soit qu'existe un accord préélectoral entre deux formations (comme ce fut le cas au moins lors de six des sept scrutins communaux à Verviers depuis celui de 1976 inclus) tenu secret. Si bien qu'une minorité parfois importante des nouveaux élus peut avoir l'impression d'être écartée de tout processus décisionnel dès le lendemain du scrutin; soit par crainte de voir une autre majorité se constituer, lorsque le jeu est ouvert faute d'accord préalable (ou que les résultats rendent impossibles l'application de celui-ci), les contacts se prennent dans la précipitation pour signer le plus rapidement possible un accord de coalition et l'annoncer à la presse, avec la même conséquence pour les élus des formations exclues de cet accord.

C'est tout autre chose que nous voudrions vous proposer de tenter à Verviers au lendemain du prochain scrutin communal en permettant, avant de conclure quelque accord de majorité que ce soit, des discussions ouvertes à tous les partis représentant nos concitoyens, à l'exemple de ce qui se fait toujours au niveau fédéral ou régional dans un tout premier temps. Par le passé, notre Ville a très souvent été innovante dans bien des domaines et peut-être pourrait-elle essayer de l'être une fois de plus dans l'évolution que nous vous proposons pour le tout début de la prochaine mandature communale: il s'agirait d'organiser entre tous les partis qui seront représentés dans le nouveau Conseil, à l'Hôtel de Ville mais à l'écart des projecteurs et sous une présidence extérieure et impartiale une semaine d'échanges thématiques où chaque formation ayant bénéficié du soutien de nos concitoyens pourrait exprimer ses positions et propositions en dehors du contexte préélectoral sur chaque grande question.

Cette méthode impliquerait bien sûr qu'il n'existât pas d'accord préélectoral secret entre deux formations, ce qui fausserait les débats. Par contre ces débats permettraient peut-être de dégager des convergences sur quelques grands dossiers, ou au contraire d'acter des divergences de points de vue très éloignés. Dans le cas de convergences, ces échanges

pourraient faire émerger les contours d'une future coalition, sans empêcher bien sûr tous autres contacts par ailleurs. . Il ne s'agit donc pas de tenter d'associer tous les partis dans un nouveau Collège, mais seulement de permettre à tous de discuter au lendemain du scrutin sans que "le jeu" ne soit immédiatement cadenassé.

La semaine de débats que nous vous proposons d'organiser entre formations élues au prochain Conseil pourrait avoir lieu en fin de journée du lundi 15 au samedi 20 octobre, soit six soirées qui pourraient chacune être consacrées à un thème prédéfini selon un calendrier à fixer d'ici là. Chaque formation représentée dans le futur Conseil y déléguerait un ou deux représentants maximum en fonction du thème. Toutes les formations participantes à ce processus d'échanges se seraient évidemment engagées à ne conclure entre elles aucun accord de coalition avant le dimanche 21 octobre 2018.

Si votre réponse se montre favorable à notre demain, pourriez-vous désigner un représentant qui pourrait participer mi-juin à une discussion sur les modalités pratiques de l'organisation de cette semaine de discussions politiques en octobre prochain ? Au cours de cette discussion pratique, une proposition un peu plus précise pourrait être dessinée et ainsi être présentée de commun accord au Conseil communal de prochain, pour informer nos concitoyens et donner un caractère officiel à cette façon de procéder à Verviers entre le 14 octobre au soir et le samedi 20 ?

Pour le groupe ECOLO Verviers
Nezha Darraji
Conseillère communale

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
 Envoyé: jeudi 31 mai 2018 14:22
 À: REUCHAMPS Régine
 Cc: THEODORY Renaud
 Objet: TR: Re : Question oral « Verviers et son skatepark »

-----Message d'origine-----

De : kondaantoine.lukoki@student.uliege.be
 [mailto:kondaantoine.lukoki@student.uliege.be]
 Envoyé : jeudi 31 mai 2018 13:36
 À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be> Objet : Re : Question oral « Verviers et son skatepark »

Salut Muriel,

Je me suis tromper et je t'ai envoyé le mauvais fichier.

La bonne question est celle ci.

Merci d'avance et bonne journée à toi.

Antoine

Monsieur le président,
 Monsieur l'échevin,
 Chers collègues,

La ville de Gand vient d'annoncer le lancement d'un projet de skatepark. il s'agira d'une des infrastructures les plus grandes d'Europe en la matière.

Comme vous le savez, dans notre commune beaucoup de jeunes pratiquent du sport de rue comme le skateboard, le roller, ou encore le BMX. Comme beaucoup ont pu me le dire, la seule infrastructure se situe dans la plaine de Bielmont. Ce skatepark est devenu inadéquat, vétuste et même dangereux.

La Maison des Jeunes des Récollets a étudié la question de façon importante et constitué une petite communauté de jeunes sportifs de rue.

Monsieur l'échevin en voyant les nouveaux outils dans la plaine, nouveaux espaces de jeux, nouveaux terrains, je voudrais savoir si un projet de skatepark digne de ce nom est toujours dans les cartons.

Où en sont les études sur la question ? Quelles sont les recommandations de la Maison des Jeunes ? Quand pourrez-vous aboutir à un projet concret comme par exemple la rénovation du skatepark de Bielmont ?

Je vous remercie,

Lukoki Konda Antoine
 Conseiller Communal de la ville de Verviers

-----Mail original-----

De: "KNUBBEN Muriel" <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
 À: "kondaantoine lukoki" <kondaantoine.lukoki@student.uliege.be>
 Cc: "THEODORY Renaud" <Renaud.THEODORY@verviers.be>, "REUCHAMPS Régine" <Regine.REUCHAMPS@verviers.be>
 Envoyé: Mercredi, Mai 30, 2018 09:06:58 PM
 Objet: RE: Question oral « Verviers et son skatepark »

Bonjour Antoine

Bien reçu

Bonne soirée

-----Message d'origine-----

De : kondaantoine.lukoki@student.uliege.be

[mailto:kondaantoine.lukoki@student.uliege.be]

Envoyé : mercredi 30 mai 2018 19:51

À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be> Objet : Question oral « Verviers et son skatepark »

Bonjour Muriel,

Je te transmets ma question orale ci-dessous pour le conseil de lundi,

Cordialement,

Antoine

Monsieur l'échevin,

Chers collègues,

Comme vous le savez, dans notre commune beaucoup de jeunes pratiquent du sport de rue comme le skateboard, le roller, ou encore le BMX.

Comme beaucoup ont pu me le dire, la seule infrastructure se situe dans la plaine de Bielmont. Ce skatepark est devenu inadéquat, vétuste et même dangereux.

La Maison des Jeunes des Récollets a étudié la question de façon importante et constitué une petite communauté de jeunes sportifs de rue.

Monsieur l'échevin en voyant les nouveaux outils dans la plaine, nouveaux espaces de jeux, nouveaux terrains, je voudrais savoir si un projet de skatepark digne de ce nom est toujours dans les cartons.

Où en sont les études sur la question ? Quelles sont les recommandations de la Maison des Jeunes ? Quand pourrez-vous aboutir à un projet concret comme par exemple la rénovation du skatepark de Bielmont ?

Je vous remercie,

Lukoki Konda Antoine

Conseiller Communal de la ville de Verviers

Ce message n'engage nullement l'Administration Communale de Verviers et est transmis à titre informel. Tout courrier officiel doit toujours être confirmé par lettre signée par le Directeur général et par le Bourgmestre ou un Echevin délégué. Par avance merci pour votre compréhension.

Ayez une pensée pour la nature....N'imprimez ce mail que si c'est nécessaire

Réponse à la question Orale du Conseiller Lukoki Antoine.

Le skatepark de la plaine de Bielmont.

Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller, je tiens à préciser d'entrée que ce dossier est suivi d'une manière transversale par les services des échevinats des quartiers et des sports ainsi que ceux des travaux.

La maison des jeunes des Récollets est effectivement reconnue pour son expertise dans la matière de l'utilisation des skateboards, trotinettes et autres... Cette maison des jeunes est d'ailleurs soutenue financièrement par l'asbl communale « la maison verviétoise des sports » afin d'alléger les charges d'organisations inhérentes à ce type de sport.

Concernant la plaine de Bielmont, nous avons organisé à ce jour 2 réunions auxquelles étaient invités les responsables d'écoles proches, les mouvements de jeunesse du quartier, les différents comités et groupes de quartier, des habitants des buildings ainsi que des représentants des jeunes pratiquant le skateboard.

Une petite douzaine de personnes étaient présentes lors de ces réunions avec la présence de 4 jeunes pratiquant cette discipline sportive.

Il en ressort principalement deux choses.

- Il était urgent de réparer ou de changer plusieurs jeux sur la plaine.
- La piste de skateboard était devenue obsolète voir dangereuse.

Certains modules de jeux ont été retirés pour cause de sécurité et de nouveaux modules viennent d'y être replacer. Il reste encore 3 modules à placer sur la plaine, c'est-à-dire, une balançoire, un petit agrès de jeu et un module avec toboggan. Suivant le cahier des charges, ils devraient être installés en octobre de cette année. Nous restons dans le budget alloué à la réfection annuelle des plaines.

Après consultation de la cellule projets, l'aire réservée au skate, devrait être démolie fin juin 2018. Cette cellule s'est vu confier l'étude de réaménagement complet de 3 plaines.

L'ordre d'étude puis de réalisation des plaines qui nécessitent un investissement conséquent (à prévoir aux budgets des années futures) sera le suivant :

2018 Plaine d'Ensival.

2019 Plaine Deru à Rouheid.

2020 Plaine de Bielmont avec y inclus un skatepark moderne.

Il s'agit pour ces 3 plaines de gros investissements nécessitant aussi la demande et nous l'espérons l'obtention de subsides auprès de la Région wallonne.

Voici ce que je peux dire à ce jour sur l'évolution du skatepark de Bielmont. Il est prévu dans les cartons mais sa modernisation n'est malheureusement pas pour tout de suite.

Merci pour votre écoute.

Claude Orban.

Echevin des Sports, plaines et quartiers.



Groupe Verviers commune

Rue des Raines, 75

4800 VERVIERS

Intervention CC 4 juin 2018 :

Utilisation de gobelets réutilisables lors des festivals à Verviers

Le 11 mai dernier débutait le festival Libertad pour sa deuxième édition à Verviers. Une ambiance de feu ! De la conférence d'Edwy Plenel devant une salle comble aux concerts place du Martyr, ce que nous retiendrons c'est que les Verviétois ont adoré ! Ce bel événement a attiré du beau monde, merci à Malik Ben Achour pour l'organisation de ce moment qui redore le blason de notre Ville !

Néanmoins, il subsiste un problème... précédemment notre cheffe de groupe Pauline Dumoulin était intervenue au sujet de la problématique des gobelets en plastique lié au festival Fiesta City. Nous sommes assez ravis de voir que le système de cautionnement fonctionne bien lors de cette manifestation et que tout le monde semble s'adapter. Pourquoi pas pour Libertad et tous les autres événements ? Je vous rappelle en quelques points en quoi le passage aux gobelets réutilisables est plus que bénéfique :

- Il contribue à des sites de concerts beaucoup plus propres et plus agréables.
- Ils permettent d'après les études, de réduire jusqu'à 70 % les déchets produits.
- Il contribue à l'image de marque du festival et joue un rôle éducatif en sensibilisant chacun à l'idée du « durable ».
- Ils réduisent par la suite l'effort de nettoyage du site.

Nous souhaiterions que la ville aille plus loin dans sa démarche. A Ecaussinnes, dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le collège communal a décidé d'acquérir un stock de 8500 gobelets. Il propose donc la mise à disposition gratuite de ceux-ci, ce qui vise à encourager les organisateurs de manifestations à réduire leurs déchets et leur impact sur l'environnement. C'est que les gobelets sont mis à disposition pour des événements organisés par des comités, associations, n'ayant pas de but lucratif privé et pour des événements organisés par des structures communales. Ils sont donc prêtés pour l'organisation de manifestations se déroulant sur le territoire de leur commune. Et la commune assure, à ses frais, le lavage des gobelets.

Que diriez-vous de mettre en place un système qui s'en inspire grâce à des gobelets à l'effigie de notre belle Ville ? Ce serait pour nous, une avancée de plus vers l'organisation d'événements plus écologiques, et nous vous incitons vivement à aller dans cette direction.

Nezha Darraji



VERVIERS
CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal du 04.06.2018 : question orale sur le projet de rénovation urbaine en Prés-Javais.

Monsieur l'Echevin,

Le projet de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais est inscrit dans les deux dernières Déclarations de Politique Communale et nous savons qu'avec l'appui de tout le Collège vous y travaillez. L'opération Prés-Javais se tisse illustre bien la volonté de démarche participative qui doit fonder et donner sens à cet important projet, d'autant que certains habitants expriment leur sentiment d'un manque d'intérêt des responsables communaux. Il est à ce propos utile de mettre en évidence l'engagement de la Ville via cet important projet de rénovation urbaine, mais également, par exemple, la rénovation du terrain de sport en cours au verger (plaine Lentz) issue d'une réunion de quartier début 2013 et d'un projet imaginé par Claude Orban, notre Echevin des sports, et Polo M'Poku. Mais aussi le projet de barres de traction au Parc Marie-Louise, les animations et ateliers créatifs à l'Atelier du Prince, l'important travail réalisé par La Page en matière d'aide scolaire mais aussi de cohésion sociale, le rôle également important joué au cœur du quartier par notre l'Ecole, l'espace La Papoterie, les activités à la Salle Carrefour... Sans oublier l'antenne sociale du CPAS.

Une première question : pouvez-vous nous informer de l'évolution de la mise en place de la Commission communale de rénovation urbaine qui j'imagine a été évoquée encore mercredi dernier lors de la rencontre Prés-Javais se tisse. Outre la participation de représentants des différentes formations politiques, sans doute de nombreux acteurs dont ceux que je viens d'évoquer pourront et voudront-ils contribuer à l'évolution positive du quartier et au renforcement d'une identité collective qui rassemble. C'était d'ailleurs un des objectifs majeurs en vue du développement de notre Ville, clairement identifiés dans l'étude identitaire menée par la Ville, « Verviers se tisse ». A ce propos, au cdH nous accordons une importance toute particulière aux vecteurs de développement que sont la culture, l'éducation et le sport.

Enfin, ma seconde question concerne la méthode : est-il prévu de prendre appui sur l'évaluation des forces et faiblesses, des facilitateurs et des freins constatés lors de la mise en place des Quartiers d'Initiatives de Mangombroux-Abattoir et d'Ensival ?

Croyez bien que le cdH restera également très attaché à la concrétisation de cet important projet en Prés-Javais. Je vous remercie pour vos éléments de réponse.


Marc Elsen



VERVIERS
CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal du 04.06.2018 : **question orale sur l'avenir du dossier « de Biolley ».**

Monsieur l'Echevin,

Vous savez le cdH très attaché également à la finalisation de cet important dossier pour notre Ville, en regard des perspectives en termes de patrimoine, d'attractivité et de culture partagée, mais aussi des importants financements publics déjà investis. Il est important d'ajouter, si besoin en était encore, qu'il ne doit pas être considéré comme concurrent du dossier de rénovation de notre Grand Théâtre.

Votre Collège s'est récemment repenché sur la question et a marqué sa volonté de poursuivre ce dossier « de Biolley », ce qui est évidemment une très bonne décision.

Au nom de mon Groupe politique, je voudrais vous interroger sur la suite de la procédure. Et plus particulièrement sur la note de fonctionnement et sur l'aspect budgétaire.

Quant au fonctionnement, chacun conviendra qu'il y a lieu, au-delà de la conservation des œuvres, d'inventer un mode moderne d'animation sans lequel l'attractivité risque évidemment d'être réduite, en valorisant au maximum les évolutions technologiques et didactiques. Force est de constater que la dernière note technique relative au projet et au fonctionnement du Musée de Biolley se trouve aujourd'hui dépassée par ces évolutions, et qu'elle mérite une réelle modernisation. Ce qu'a d'ailleurs convenu votre Collège. J'imagine que vous avez pensé à nous adjoindre des experts en la matière. Pouvez-vous nous dire quel est le calendrier de réalisation de ce projet muséal modernisé ?

Quant au financement des travaux envisagés, et cet aspect est nécessairement lié au premier que je viens d'évoquer, avons-nous déjà une idée du budget global, fonctionnement compris ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.



Marc Elsen.

Réponse à la question orale sur l'avenir du dossier Biolley

L'Hôtel de Biolley, monument classé depuis 1973, est appelé à devenir dans les prochaines années un nouvel espace muséal accueillant, d'une part, un parcours Beaux-Arts rassemblant les collections de peintures et de sculptures des musées communaux, et, d'autre part, un parcours présentant l'histoire de Verviers, centré sur les 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Un espace d'expositions temporaires y est également prévu.

Complémentaire au musée de la rue Renier où seront maintenues les collections de céramiques et certaines expositions temporaires et au musée de la rue des Raines qui conservera sa spécificité actuelle, cette nouvelle implantation muséale de la place Sommeleville contribuera à faire de la Vieille ville un véritable quartier à vocation patrimoniale et touristique.

Le Projet Biolley permettra de présenter dans des conditions excellentes les collections des musées, qui, de l'avis unanime, sont parmi les plus remarquables de Wallonie. Nouvel outil de développement, ce nouveau musée et les réserves qui y sont prévues répondront également aux exigences de conservation du patrimoine constitué par les collections.

Complémentairement à son rôle de moteur dans le développement dans ce quartier historique de Verviers (musées, église Saint Remacle), le musée grâce à la dimension nouvelle qu'il prendra par sa présentation de l'histoire de Verviers, peut devenir un nouvel outil pour le développement du vivre ensemble et l'appropriation de la Ville et de son patrimoine par tous ses habitants.

D'un point de vue financier, la restauration de l'Hôtel de Biolley et son aménagement en musée étaient estimés au stade de l'avant-projet en 2015 à 10,5 Mi € TVAC qui pourraient être financés à hauteur de 70 % (Patrimoine : postes éligibles estimés à 4 Mi €, taux maximal de 70% soit 2,8 Mi € TVAC - Fédération Wallonie-Bruxelles : postes éligibles estimés à 6,5 Mi €, taux maximal de 70% soit 4,5 Mi € TVAC). L'entièreté de la mission d'auteur de projet, soit 1.382.304 €, a été engagée au budget depuis 2009.

Comme vous le rappelez dans votre question, le Collège en sa séance du 20 avril dernier a confirmé à l'unanimité sa volonté de poursuivre le dossier Biolley et a écrit en ce sens à Madame la Ministre de la Culture pour lui confirmer la volonté de la Ville et lui demander de bien vouloir marquer son accord sur l'avant-projet définitif introduit auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en février 2015. C'est cet accord de Mme la Ministre, qui fixera aussi le montant de l'intervention de la FWB, qui permettra de commander la suite de la mission (projet) aux auteurs de projet.

Comme demandé par le Collège, l'analyse des conditions de la modernisation du projet muséal est en cours. Une réunion est prévue ce mardi 5 juin, demain, à Bruxelles, avec le bureau d'architecture V+ et son partenaire pour la mission, la société parisienne *Projectile* qui travaille depuis le lancement du dossier au projet muséal. Le projet datant de 2014, sa modernisation sera demandée aux auteurs de projet dans la phase « projet » qui leur sera commandée dès signature de Madame la Ministre. L'équipe « V+ Projectiles » dispose de l'expertise souhaitée pour mener à bien cette modernisation dans le cadre de sa mission.

S'il s'avérait nécessaire, le Comité scientifique de suivi qui avait mené la réflexion initiale du projet muséal pourrait être réactivé (Le Comité scientifique de suivi était composé de Patrice Darteville, directeur du Service du Patrimoine culturel (Ministère de la Communauté française), Marie-Paule Deblanc, conservatrice des Musées communaux, Jean-Patrick Duchesne, historien de l'art, professeur à l'Université de Liège (décédé), André Gob, muséologue, professeur à l'Université de Liège, Freddy Joris, historien, administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon, Nathalie Nyst, attachée scientifique au Service du Patrimoine culturel (Ministère de la Communauté française) et Jean-François Potelle, archiviste de la Ville).

Cette rencontre avec les auteurs de projet sera aussi l'occasion de l'interroger sur le budget prévisionnel de fonctionnement du nouveau musée. Les services s'attèlent à l'actualisation des estimations qui avaient été faites au départ du projet en 2008 en termes de coût de personnel (en attente d'une

estimation du service du personnel sur différentes hypothèses) et de fonctionnement annuel (depuis 2008 l'augmentation est estimée à environ 60.000 €, soit 110.000 € au lieu de 50.000 €)

Toutes ces informations seront transmises à Mme la Ministre de la Culture Gréoli, que nous devons évidemment rencontrer. Un rendez-vous a été sollicité, et Mme la Ministre nous a informé du fait qu'elle attend notamment l'analyse du dossier du Grand Théâtre par son administration avant de nous rencontrer, ce qui ne devrait plus tarder.

Enfin permettez-moi de constater qu'avec cette déclaration publique de la tête de liste du CDH, les 4 partis les plus importants de ce Conseil développent une analyse semblable quant à la nécessité de ce Musée. Nous pouvons nous en réjouir et unir nos forces, comme nous l'avons fait pour le Grand Théâtre, pour faire aboutir ce projet culturel ambitieux et le placer dans les dossiers prioritaires verviétois.

Jean-François Istasse,
Échevin de la culture et du patrimoine.

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: vendredi 1 juin 2018 10:43
À: REUCHAMPS Régine; THEODORY Renaud
Objet: TR: Question orale



KNUBBEN Muriel
DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
087 325 220 – Interne : 7004
www.verviers.be

De : Dimitri Greimers [<mailto:dimitrigrei@hotmail.com>]
Envoyé : vendredi 1 juin 2018 10:43
À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Cc : OZER Cecile <cecile.ozier@hotmail.com>
Objet : Question orale

Madame la Directrice générale,
Chère Muriel,

Voici une question orale pour la prochaine séance du Conseil.

Déjà merci pour le traitement.

Bonne journée,

Dimitri

Conseil communal - Question orale -
La préparation de nos écoles aux situations d'urgence

L'événement tragique de mardi dernier rappelle une nouvelle fois l'importance d'une préparation adéquate aux situations d'urgence. Fort heureusement, les équipes de l'Athénée Léonie de Waha avaient mis en place des dispositifs permettant de faire face à de telles situations. Le professionnalisme de la gestion de l'événement a été unanimement salué.

Comme vous le savez, depuis 2007, chaque école doit disposer d'un Plan Interne d'Urgence afin de gérer efficacement des situations graves, comme les sinistres ou encore les accidents majeurs.

Monsieur l'Échevin, pourriez-vous faire le point sur la situation de nos écoles ? Disposent-elles d'un Plan Interne d'Urgence ? Les équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles été sollicitées afin d'accompagner la réalisation des Plans ? Nos chefs d'établissements ont-ils participé à des formations AMOK ? Des exercices sont-ils organisés afin de renforcer la préparation concrète ?

Je vous remercie.

Dimitri GREIMERS
Conseiller communal

Réponse à la question orale de M. Greimers

Sécurité dans les écoles

La sécurité dans les écoles préoccupe le Collège depuis son entrée en fonction. Je dois faire remarquer que le Lycée de Waha n'a pas mis un système de sécurité pour empêcher l'intrusion d'une personne extérieure à leur établissement. L'équipe pédagogique s'en était d'ailleurs plusieurs fois plainte (dixit la presse) et le sujet fait débat à la Ville de Liège.

La Ville de Verviers a investi énormément pour sécuriser ses écoles communales (portes, barrières, caméras, ouvre-portes...) et continuera à le faire. Seules, à ma connaissance, deux écoles n'ont pas encore été totalement sécurisées mais cela est prévu. Nous avons fait le constat précis de tout cela à notre réunion des directeurs ce lundi matin. Les mesures de contrôle des accès et sorties de l'établissement ont bien été prévues par notre PO.

Un Plan Interne d'Urgence interne à chaque école afin de gérer efficacement des situations graves, comme les sinistres ou encore les accidents majeurs est organisé au sein de notre enseignement communal au niveau des plans d'évacuation. Il est demandé à chaque direction d'organiser chaque trimestre un exercice d'évacuation. Au 1^{er} trimestre, cette alerte est organisée en précisant aux enseignants et aux élèves le moment du déclenchement de celle-ci ; au 2^e trimestre, on signale qu'elle aura lieu durant une semaine précise sans en préciser le jour et au 3^e trimestre, on ne prévient personne.

Après chaque alerte, le directeur de l'école envoie au coordinateur administratif un rapport d'évaluation relatif à cette alerte. Si un problème est constaté, le coordinateur envoie ce rapport au service technique de la Ville ainsi qu'un bon d'intervention si un problème matériel est constaté.

Un relevé mensuel des présences de nos élèves avec les coordonnées de leurs parents est organisé. Chaque école doit l'afficher dans des endroits accessibles par les services de sécurité et une copie est envoyée au bureau de notre instruction publique.

Dans chaque école, un plan d'évacuation est affiché sous forme de différents panneaux explicatifs dans des endroits bien précis. Les équipes techniques de la Ville n'ont pas eu la nécessité d'inviter les équipes mobiles de la FWB afin d'accompagner la réalisation de ces plans.

Des circulaires éditées par la FWB relatives aux diverses mesures de sécurité à prendre dans les établissements scolaires sont envoyées régulièrement à nos directions (ex. circulaire 6503 du 23-01-2018).

Nos directeurs n'ont pas participé à des formations AMOK et des alarmes qui signifient la mise à l'abri (confinement à l'intérieur du bâtiment) n'existent pas.

J'insiste : toutes les précautions pour empêcher l'intrusion de personnes étrangères à nos établissements scolaires ont été prises ou sont en cours d'achèvement. Dans les limites du raisonnable cependant : nos écoles ne doivent pas devenir des prisons. Et chacune a ses particularités. Ce qui

compte c'est la sécurité des enfants et un bon encadrement dans des conditions matérielles qui nécessiteront encore des investissements

Jean-François Istasse, échevin de l'instruction publique.

Echevin de l'instruction publique.